

TSEI

B000

ISSN 0223-5498

ALTERNATIVES NON VIOLENTES



LES **SANCTIONS ÉCONOMIQUES**

74

8°P 6112

revue trimestrielle

30 F

ANV tient à remercier les personnes qui ont aidé à réaliser ce numéro : Chantal BOULIN, Jean-Marie FARDEAU, Anne-Marie GOGUEL, Cécile MARTEL, Sylvie SÉBÉ et Pierre TOULAT.

ÉDITORIAL

L'HISTOIRE du XX^e siècle fourmille d'exemples de sanctions économiques prises par des groupes d'individus, des mouvements politiques ou des Etats, dans le but d'infliger à des fauteurs d'injustice des pertes économiques suffisamment fortes pour qu'ils changent d'attitude.

Ce numéro d'*ANV* ne prétend ni recenser ni analyser toutes les formes de ces diverses sanctions économiques. Il a existé, et il existe actuellement, diverses luttes qui s'opèrent par des boycotts, des embargos, des grèves... Ces luttes ne se réfèrent pas toujours explicitement à la stratégie de l'action non-violente, mais les moyens utilisés – les sanctions économiques – ne peuvent laisser indifférents ceux et celles qui estiment que ces moyens de contrainte sont aussi parfois à employer dans une lutte typiquement non-violente.

Ce que le lecteur lira ici au sujet de l'Afrique du Sud, de la Pologne, de l'URSS, de la Palestine, du boycott de Nestlé et des boycotts lancés par une association de consommateurs (UFC), l'incitera à se rappeler avec Gandhi qu'"il faut combattre le mal en cessant d'apporter notre concours au malfaiteur d'une manière directe ou indirecte", et précisait-il : « Pour obtenir réparation de l'injustice, nous devons refuser d'attendre que le coupable ait pris conscience de son iniquité ».

L'intérêt de ce numéro d'*ANV* est de montrer qu'il est toujours très difficile de bien prévoir l'ensemble des effets positifs et négatifs qui

résulte d'une sanction économique prise contre une entreprise ou un Etat. Il est arrivé plusieurs fois ces dernières années qu'un boycott ou qu'un embargo, annoncé à grand renfort de publicité, ait dû être stoppé, car il produisait trop d'effets négatifs dans le camp de ceux qui l'avaient engagé. Ceci étant dit, des sanctions économiques du même genre ont parfaitement atteint leur but, en d'autres lieux et circonstances.

Le Comité d'Orientation d'*ANV* est heureux de vous faire part qu'il accueille en son sein de nouveaux collaborateurs : Isabelle Filliozat, Etienne Godinot, Laurent Grzybowski et François Marchand.

Le numéro de juin 1990, déjà en préparation, a pour titre "Pour vaincre la misère ici et là-bas". L'équipe d'*ANV* a de nombreuses idées en germination pour les numéros à venir. Il est vrai que nous sommes au printemps ! Eh bien, que celui-ci encourage également les lecteurs à faire des suggestions, car c'est tous ensemble que nous continuerons à rendre la revue *Alternatives Non-Violentes* intéressante et pertinente.

F.V.

Panorama des sanctions économiques

par Christian Mellon

PLUS se développent les relations commerciales, financières et économiques entre les individus, les peuples et les Etats, plus il y a de possibilités d'exercer des pressions par la suspension (ou la menace de suspension) de telles relations. Dans un monde dominé par la mondialisation de l'économie (le commerce international a été multiplié par 100 entre les années 30 et aujourd'hui), le champ des "sanctions économiques" est donc, au moins théoriquement, très large. Mais la pratique contemporaine montre que l'efficacité de telles sanctions est limitée. D'abord parce que la plupart d'entre elles ont un double effet : elles sanctionnent celui qui les subit, mais aussi, le plus souvent, celui qui les exerce. Rien d'étonnant à cela, puisque le propre de l'échange économique, normalement, est d'être profitable aux deux partenaires. Ensuite, le sanctionné peut d'autant plus facilement trouver des parades que les échanges économiques mettent en jeu des acteurs plus nombreux : la victime d'un boycott ou d'un embargo trouve presque toujours un autre fournisseur ou un autre client.

L'objet de ces quelques pages n'est donc pas de réfléchir sur les conditions d'efficacité des sanctions (voir par exemple, en ce qui concerne l'URSS pré-gorbatchevienne, l'étude de Jacques Sapir, dans

Alternatives non-violentes n° 61), mais de présenter brièvement les principales formes de sanctions économiques et de clarifier un peu le vocabulaire qui les concerne. Pour ce rapide survol, je m'inspirerai librement des pages que Gene Sharp leur consacre dans sa grande somme sur l'action non-violente, *The politics of non-violent action* (Porter sargent, Boston, 1973).

La grève, sanction économique

Dans son deuxième tome, celui où il passe en revue les diverses méthodes de l'action non-violente, Gene Sharp consacre deux chapitres aux formes économiques de "non-coopération", qu'il subdivise en deux sous-catégories : les grèves et les boycotts. La mention de la grève est tout à fait justifiée. En effet, une présentation complète des formes économiques de pression devrait traiter d'abord de la grève et de ses diverses formes. Car, si l'on analyse la nature de la pression exercée par des grévistes sur leur employeur, on voit qu'elle se ramène, pour l'essentiel, au préjudice économique que lui inflige la privation d'un facteur essentiel à toute production de biens ou services : le travail humain. Mais je ne m'attarderai pas ici sur la grève, puisqu'elle ne fait pas partie de ce qu'on appelle habituellement sanctions économiques.

Les mésaventures du capitaine Boycott

Si le travail humain est essentiel dans tout processus de production et y joue un rôle spécifique, d'autres facteurs y entrent en jeu : investissements, financements, achats, ventes, échanges, transports, etc. Chacun d'entre eux peut donner lieu à une forme de pression économique de la part de ceux qui sont en mesure de les refuser à d'autres. Gene Sharp les regroupe sous le nom général de "boycotts économiques".

Le mot "boycott" tire son origine d'un nom propre, celui d'un citoyen britannique de la fin du XIX^e siècle, le capitaine Charles Cunningham Boycott. Ayant pris sa retraite en Irlande, il était devenu intendant d'un grand domaine dans le comté de Mayo. Comme ses méthodes étaient très dures envers les petits fermiers, la Ligue agraire – mouvement qui menait à l'époque une résistance non violente contre les grands propriétaires terriens anglais – organisa contre lui, en 1880, plusieurs actions concertées de non-coopération économique : refus de payer les fermages, résistance aux expulsions, refus de travailler à son service, refus de prendre en fermage les exploitations libérées par une expulsion des fermiers précédents, etc.

Le succès de ces actions fit le succès du mot. Il en vint à désigner toute forme de sanction économique autre que la grève, y compris des sanctions portant sur le facteur "travail" (il ne s'agit plus alors, comme dans la grève, de suspendre temporairement le travail une fois qu'on est embauché, mais de priver quelqu'un de la possibilité même d'embaucher la main-d'œuvre dont il a besoin). L'*Encyclopaedia Universalis* donne une définition assez large du "boycottage" dans l'article consacré à cette notion : « *Action qui tend à empêcher une personne ou un groupe de personnes, une entreprise ou un groupe d'entreprises de conclure, comme fournisseur, client, employeur ou salarié, des contrats relatifs aux produits, aux services ou au travail, afin de paralyser son activité économique* ».

Gene Sharp utilise, lui aussi, le mot "boycott" en ce sens très large.

Le mot a même été parfois utilisé, en dehors du champ économique, pour désigner la cessation de tout type de relation sociale, la mise en quarantaine : boycotter quelqu'un, c'est alors ne pas lui rendre visite, ne pas le saluer dans la rue, etc. De même, à propos du refus de participer aux Jeux Olympiques ou à la Coupe du Monde de football en Argentine, à propos du refus de jouer au rugby avec l'Afrique du Sud, etc.

Le pouvoir du client ou de l'usager

Mais, en français, on réserve habituellement le mot boycott (ou boycottage) à une forme bien précise de sanction économique, celle qui consiste à refuser d'acheter un produit ou d'utiliser un service. C'est le sens qui est retenu par Jean-Marie Muller dans son Lexique de la non-violence (*Alternatives non-violentes*, n° 68). Dans cette action, le consommateur exerce une pression sur le fournisseur de ce bien ou le prestataire de ce service en le privant de rentrées financières. Quand l'action est organisée de manière à impliquer sur une assez longue durée une forte proportion des consommateurs du produit boycotté (ou des utilisateurs du service boycotté), la pression peut devenir très forte et contraindre le boycotté à céder aux exigences des organisateurs de l'action. Les cas les plus célèbres, dans la littérature non-violente, sont ceux du boycott des autobus de Montgomery (qui lança le mouvement des droits civiques des Noirs américains en 1955-56) et du mouvement de Cesar Chavez en Californie, en 1965-75 (voir le livre de Jean Kalman et Jean-Marie Muller sur César Chavez, éditions Fayard/Le Cerf, 1977).

Habitués à associer le mot "boycott" à des campagnes non-violentes, nous risquons d'oublier que les motifs qui peuvent inspirer les promoteurs d'un boycott sont très divers. Certains relèvent d'une perspec-

tive de non-violence, d'autres pas du tout. Citons au hasard :

- l'opposition à une hausse des prix : par exemple, le boycott des boucheries de New York organisé en 1936 par les ménagères irritées par une hausse exagérée du prix de la viande ;
- l'opposition à un produit jugé "immoral" : par exemple, en 1934, le boycott des films jugés immoraux par les ligues de vertu américaines ;
- l'opposition à un autre groupe racial : ainsi, en Ouganda, en 1959, le boycott des commerces tenus par des Asiatiques ;
- l'opposition à un régime d'occupation : ainsi, à Prague, en septembre 1941, le boycott des journaux contrôlés par l'occupant nazi. Ou, en 1923, dans la Ruhr, le boycott des trains que faisaient fonctionner, malgré la grève, les troupes françaises d'occupation.

Boycotts internationaux

Il arrive qu'une grande partie de la population d'un pays, soit de sa propre initiative, soit à l'instigation de son gouvernement, refuse d'acheter des produits provenant d'un pays à l'égard duquel elle a des griefs. Ainsi les Chinois à l'égard des Japonais en 1908, 1915 et 1919 ; les Américains envers les Anglais juste avant la guerre d'indépendance (voir l'article de R. McCarthy dans *Alternatives non-violentes* n° 71) ; les Indiens envers les Anglais pendant toute la durée de la lutte pour l'Indépendance.

Dans certains cas, le boycott des produits d'un pays peut être organisé par plusieurs autres : le cas le plus connu est celui des produits sud-africains (notamment les oranges Outspan) dans plusieurs pays d'Europe.

Le pouvoir du contribuable, locataire, fermier, etc.

Une pression peut s'exercer aussi par le refus collectif et concerté de contributions financières qui,

selon la loi en vigueur, sont obligatoires – ce qui n'est pas le cas des boycotts (la loi n'oblige personne à acheter un produit ou à utiliser un service). Les grèves d'impôt, de loyers, de fermages constituent donc à la fois – et à des degrés divers – des pressions économiques et des pressions politiques (il s'agit presque toujours de "désobéissance civile"). Leur objectif premier n'est pas toujours de priver d'une partie de leurs ressources l'Etat (dans le cas des impôts) ou les propriétaires (de terres, d'immeubles), mais, plus souvent, de contester, explicitement ou non, la légitimité même des contributions exigées. Ainsi la Ligue agraire, fondée en 1879 par l'Irlandais Parnell, en incitant les fermiers irlandais à ne pas payer les fermages aux propriétaires anglais, contestait le droit de ces propriétaires à posséder ces terres. Dans d'autres cas, il s'agit seulement de contester le niveau trop élevé de ces impôts, fermages ou loyers.

Le refus concerté de l'impôt pose des problèmes spécifiques, tant en ce qui concerne sa légitimité que son efficacité. L'histoire de cette forme d'action est déjà longue (avec, notamment, en France, la campagne "3 % pour le Larzac" de 1972 à 1981 et, aujourd'hui, celle des "contribuables pour la paix"). Elle mériterait une étude spécifique, qui serait sans doute davantage axée sur la dimension "désobéissance civile" que sur celle de sanction économique.

Le pouvoir du vendeur

Tout vendeur de biens et services peut exercer des pressions en refusant de les fournir à la personne, à l'entreprise ou à l'Etat sur lesquels il veut exercer une pression, ou en restreignant les quantités fournies. Cette pression est d'autant plus forte qu'il détient un monopole de la production de ce bien ou service. Il s'agit d'un type de pression économique où l'on commence par se faire du tort à soi-même, puisqu'on se prive volontairement d'un débouché et d'une rentrée financière. Mais on fait le pari que le dom-

mage, à terme, sera plus grand pour celui qui sera ainsi privé d'une ressource importante. Exemples typiques : la forte réduction des ventes de pétrole par les pays arabes à certains pays européens en 1973-74 ; ou le refus permanent des pays occidentaux de vendre aux pays de l'Est certains technologies de pointe. Mais ce peut être aussi le refus d'un cafetier raciste de servir les Noirs ou les Maghrébins pour les inciter à ne pas revenir. Dans tous ces cas, les raisons pour lesquelles on veut faire pression ont plus de "prix" que le dommage économique que l'on s'inflige à soi-même. Il s'agit généralement de raisons idéologiques, politiques ou stratégiques : mieux vaut perdre quelques rentrées financières que de faciliter l'essor économique, technologique ou militaire d'un rival ou d'un ennemi potentiel.

A l'échelle des rapports entre Etats, les refus de vendre certains produits sont généralement désignés par le mot "embargo", bien qu'au sens original ce mot désigne seulement (cf. Larousse) « la défense faite provisoirement à un navire de quitter le port ». Les embargos commerciaux sont utilisés pour manifester à un pays un désaccord avec sa politique (cf. l'embargo gaullien sur les armes à destination d'Israël après la guerre des Six jours) et parfois dans l'espoir qu'on pourra le contraindre à en changer (sanctions économiques internationales contre la Rhodésie de Ian Smith). Quand il s'agit surtout de satisfaire l'opinion publique de son propre pays (cas des embargos sur les ventes d'armes à des pays en guerre), il est fréquent que les embargos soient proclamés officiellement mais contournés dans les faits.

L'efficacité de telles sanctions va rarement au-delà du court terme. Si elles durent, en effet, le sanctionné s'organise pour produire lui-même, à un coût certes plus élevé, les biens dont il est privé ou pour se les procurer par d'autres moyens.

Le pouvoir du transporteur

Quand certains produits ne parviennent plus à un

destinataire, non pas à cause d'un refus de vente, mais à cause d'un refus de transport, le résultat est à peu près le même pour lui. C'est pourquoi ceux qui chargent, transportent et déchargent les marchandises (notamment les dockers, les transporteurs routiers) sont en position d'exercer des pressions économiques par des grèves sélectives concernant certains types de chargements. Les dockers britanniques refusèrent, en 1920, de charger des armes destinées à combattre la révolution russe, et en 1937-38, des armes destinées aux Japonais pour leur guerre contre la Chine. En 1946-47, pour préparer la prise du pouvoir par les communistes à Prague, les syndicats de transporteurs tchécoslovaques, contrôlés par les communistes, refusaient de livrer le papier aux journaux des autres partis. On sait aussi que les tentatives faites pour briser le boycott du raisin californien organisé par Chavez aux Etats-Unis en exportant ce raisin en Europe échouèrent grâce à la menace, par les dockers londoniens, de refuser de le décharger.

Le pouvoir de l'employeur

Dans les conflits du travail, la sanction économique propre à l'employeur est symétrique de la grève : c'est le lock-out, la cessation temporaire des activités de l'entreprise. Les exemples en sont nombreux. Le pari de l'employeur est que les employés éprouveront plus rapidement les effets de la privation de leurs salaires que son entreprise n'éprouvera les effets de la cessation d'activité. Ce calcul cynique peut s'avérer payant, notamment quand l'entreprise a des stocks importants.

Le pouvoir du financier

Dans une économie mondiale où les institutions financières jouent un rôle croissant, ceux qui détiennent le pouvoir d'accorder ou non des prêts, de ré-

échelonner ou non des dettes, d'investir dans telle ou telle branche, tel ou tel pays, etc. peuvent exercer des pressions très fortes. La politique d'ajustement structurel du FMI en présente, sous nos yeux, un exemple éloquent. Une forme particulière de pression financière est le "désinvestissement", qui consiste à retirer ses participations financières de certaines entreprises ou de certains pays où l'on est engagé. Un certain nombre de banques américaines se sont ainsi "désinvesties" d'Afrique du Sud, à la suite de campagnes menées par leurs propres épargnants.

Le pouvoir de l'épargnant

Quiconque dépose son argent dans une banque (ou une caisse d'épargne) a, par définition, le pouvoir de le retirer. Une pression considérable serait exercée sur la banque si un nombre significatif de déposants menaçaient de retirer simultanément leurs dépôts. Cette menace a été utilisée avec un certain succès pour convaincre certaines banques américaines de ne plus investir en Afrique du Sud.

Le pouvoir du cotisant, du donateur

Le refus de payer les cotisations d'un mouvement dont on est membre, mais dont on conteste telle ou telle orientation (par exemple l'Ordre des médecins) constitue aussi une forme de pression. De même, la suspension des dons à un organisme ou à un pays. Certains groupes d'extrême-droite ont récemment tenté d'affaiblir le CCFD en incitant les donateurs à verser ailleurs leurs dons de Carême. Quant aux "dons" accordés par nos pays aux pays du tiers monde, ils sont pour la plupart liés à un droit de regard sur les orientations de ces pays.

D'autres formes de pressions économiques pourraient être énumérées, car le champ est large. Les quelques exemples pris ici suffisent à montrer la diversité des formes possibles. Resteraît à mener une réflexion de fond sur leur rapport à la violence et à la non-violence. Car, si aucune d'entre elles ne fait usage de violence physique, cela ne signifie pas automatiquement qu'on puisse toutes les annexer à l'arsenal des moyens non-violents ! C'est cas par cas qu'il faudrait examiner la cohérence entre le moyen utilisé et la fin poursuivie.

L'embargo céréalier américain contre l'URSS

par François VAILLANT

Le président Jimmy Carter a décidé le 4 janvier 1980, en réponse à l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, un embargo sur les céréales américaines à destination de l'URSS. Cet embargo n'a pas donné les résultats escomptés. Pourquoi ?

La situation en 1979/1980

Au cours d'une audience devant le Sénat américain, le secrétaire d'Etat au commerce, P.M. Klutznick, a expliqué en 1980 que la décision de l'embargo décrété par le président Carter visait à « exercer une pression sur l'URSS, et à convaincre les dirigeants soviétiques de stopper leur agression en Afghanistan et de les dissuader de tenter de nouvelles actions contre le Pakistan et l'Iran ». Pour les responsables américains, l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée Rouge se présentait comme une sorte de prélude à des actions militaires soviétiques en direction du Golfe Persique. Il fallait réagir vite. Et plutôt que de se risquer dans une action politico-militaire forcément hasardeuse, la décision américaine d'infliger des coûts économiques à l'URSS se présentait, a priori, comme une bonne solution pour affaiblir le Kremlin et le contraindre à abandonner sa visée impérialiste en Afghanistan.

Le calcul américain pouvait sembler bon, mais c'était oublier qu'en 1980 l'offre mondiale de céréales excédait largement la demande. C'était aussi négliger le mécontentement du puissant "lobby céréalier"

américain. C'était enfin sous-estimer la capacité de l'URSS à s'approvisionner ailleurs en céréales. L'embargo céréalier américain contre l'URSS n'obtint pas les effets désirés et fut levé le 24 avril 1981 par celui-là même qui l'avait décrété 16 mois plus tôt, l'Armée Rouge continuant de sévir en Afghanistan.

La dépendance céréalière de l'URSS vis-à-vis des Etats-Unis

Depuis le début des années soixante-dix, le déficit céréalier de l'URSS fut grandissant, comme l'indique ce tableau des importations soviétiques de céréales (en millions de tonnes métriques).

1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82
10	18	15	30	35	45

Source : "Allocation of resources in the Soviet Union and China 1982", Subcommittee on Internationale Trade, Force and Security Economics of the Joint Economic Committee, Congress of the United States, Washington (D.C.), US Governement Printing Office, 1983, p. 61.

L'accélération du déficit céréalier soviétique est avant tout relatif aux médiocres performances de l'agriculture soviétique. Alors que la production céréalière en URSS était déjà en difficulté en 1979 et en 1980, la demande domestique n'a cessé d'augmenter d'une manière régulière dans ce pays. De plus, dès cette époque, une part croissante de la production céréalière soviétique fut affectée à l'alimentation du bétail. Cette concurrence fut d'autant plus vive que la transformation céréales-viande est en URSS particulièrement inefficace. En effet, il faut 70 % de céréales en plus que dans la CEE pour obtenir la même quantité de viande. Ce paramètre, ajouté à celui de l'augmentation de la demande domestique en céréales, a largement contribué à accroître l'ampleur du déficit céréalier de l'URSS. C'est pourquoi les autorités soviétiques n'ont eu que la ressource du recours à des importations de céréales.

Principaux fournisseurs en céréales de l'URSS en 1978/79, à la veille de l'embargo (en %) :

Pays	blé	autres céréales (1)
Etats-Unis	65	83
Canada	21	4
Australie	10	—
Argentine	1	12
Autres pays	3	1
Total	100	100

Source : *International Letter*, Federal Reserve Bank of Chicago, Chicago, n° 413, 18 janvier 1980.

(1) 94 % de ces autres céréales sont du maïs.

Les montants des livraisons américaines révèlent donc une forte dépendance alimentaire de l'URSS à l'égard des importations de céréales en provenance des Etats-Unis.

L'effet attendu de l'embargo américain

L'embargo décrété par le président Carter devait

limiter à 8 millions de tonnes seulement les exportations de céréales vers l'URSS. Le département américain de l'Agriculture estimait que l'administration soviétique parviendrait à acheter rapidement 4 millions de tonnes afin d'éponger une partie des 17 millions de tonnes manquantes, et, que malgré cela, elle se trouverait devant un déficit céréalier estimé à 13 millions de tonnes. La Maison-Blanche pensait que ce chiffre de 13 millions de tonnes, s'il s'avérait exact, ne manquerait pas d'exercer un véritable impact sur l'évolution de la production et de la consommation de céréales et de viande en URSS.

Le secrétaire américain à l'Agriculture, Bergland, alla jusqu'à affirmer que les Soviétiques seraient contraints d'abattre une partie de leur cheptel, ce qui exerceurait à n'en pas douter un effet négatif à long terme sur leur régime alimentaire.

Les surprises de l'embargo céréalier américain

Comment l'URSS a-t-elle fait face au manque des 17 millions de tonnes de céréales du fait de l'embargo américain ? L'effort principal de l'administration soviétique a consisté à diversifier ses sources d'approvisionnement en céréales.

En janvier 1980, les grands pays exportateurs de céréales, à l'exception de l'Argentine, se rangèrent tous aux côtés des Etats-Unis. Gêné aux entournures par ce front commun des producteurs, l'URSS se tourna donc vers le seul pays réfractaire à l'embargo : l'Argentine. Entre pays peu respectueux à l'époque des Droits de l'Homme, on pouvait s'entendre !

En avril 1980, l'URSS signa avec l'Argentine un accord où elle s'engageait à lui acheter au minimum 3,5 millions de tonnes de céréales par an. En juillet 1980, l'URSS signa avec l'Argentine un nouvel accord sur l'achat de 22,5 millions de tonnes au cours des cinq prochaines années.

De fait, pour la seule année 1980, l'Argentine livra à l'URSS 7,5 millions de tonnes de céréales, tandis que ses exportations totales de céréales s'élevaient à 12,6 millions de tonnes. L'URSS devint ainsi, à l'occasion de l'embargo américain, le premier partenaire commercial de l'Argentine.

Le comportement réfractaire de l'Argentine contribua à miner la cohésion des autres pays producteurs de céréales. En juillet 1980, le Canada annonça officiellement qu'il renonçait à poursuivre l'embargo céréalier. A la fin de l'année 1980, le Canada avait livré à l'URSS 3,5 millions de tonnes de céréales à l'URSS, soit 1,4 millions de tonnes de plus que l'année précédente. L'Australie fit comme le Canada, vendant à l'URSS, au cours du premier semestre 1980, 2,8 millions de tonnes de céréales.

L'attitude de la CEE fut plus ambiguë. En janvier 1980, la Commission de Bruxelles déclara qu'elle n'avait pas « l'intention de remplacer les Etats-Unis comme fournisseur de céréales à l'URSS », ce que ratifia le Conseil des Neuf dans un communiqué. Celui-ci est venu juste après que les ministres des Affaires étrangères de la CEE eurent prononcé une ferme condamnation de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan.

Afin de faire respecter son engagement, la CEE a institué des "certificats d'exportation", destinés à permettre le filtrage des exportations de céréales vers l'URSS. Malgré ces dispositions, la RFA a vendu à l'URSS 800 000 tonnes d'aliments pour le bétail, fabriqués à partir de 1,7 million de tonnes de céréales. La France, quant à elle, augmenta entre 1979 et 1980 de plus de 400 000 tonnes ses exportations de céréales vers l'URSS, grâce à des "certificats" délivrés avant le 15 janvier !

Il reste à examiner le délicat problème des livraisons de céréales par les grandes firmes américaines exportatrices. Bien qu'elles aient officiellement adhéré à l'embargo, il n'y a aucun moyen de savoir si

elles n'ont pas poursuivi leurs exportations de céréales vers l'URSS par des voies détournées. L'hypothèse la plus probable est que les filiales à l'étranger de ces firmes ont réussi à vendre du blé non américain à l'URSS. Il faut noter par ailleurs que ces firmes américaines, exportatrices de céréales, ont augmenté, entre 1979 et 1980, de 56 % leurs livraisons aux pays de l'Europe de l'Est. Quand on sait l'étroitesse des relations économiques et commerciales existant à cette époque entre l'URSS et les autres pays du COMECON, il y a tout lieu de penser que des céréales vendues par ces firmes américaines à des pays de l'Est se sont retrouvées de fait en URSS.

Importations céréaliers de l'URSS (en millions de tonnes) :

Source des importations	(1) juillet 79 à juin 80	(1 a) juillet à déc. 79	(1 b) janvier à juin 80	(2) juillet 80 à juin 81
Etats-Unis	15,3	12,2	3,1	8,0
Canada	3,5	2,5	1,0	6,0
Australie	3,9	0,9	3,0	4,0
Argentine	5,5	0,7	4,8	10,0
CEE.....	0,8	0,1	0,7	6,0
Autres pays ...	2,0	0,0	2,0	0,0
Total	31,0	16,4	14,6	34,0

Source : Animesh Goshal, "Going against the grain : lessons of the 1980 embargo", *The World Economy*, mars 1983.

A la fin de l'année 1980, il n'aurait manqué aux Soviétiques que 6,5 millions de tonnes de céréales, soit à peine 3 % de leur consommation totale au cours de l'année 1980. Leur production de viande n'aurait également diminué que de 3 %, soit nettement moins que ne l'avaient escompté le président Carter et ses collaborateurs.

Les leçons de l'embargo américain

La politique soviétique de diversification des sources d'approvisionnement en céréales en 1980/81 a parfaitement réussi. A cette époque, l'offre mondiale de céréales excédait largement la demande. L'administration américaine, malgré de multiples pressions, n'a pas réussi à empêcher ses rivaux traditionnels sur le marché céréalier – l'Argentine, l'Australie et le Canada – de vendre des céréales à l'URSS. Ceci fut d'autant plus juteux pour ces trois pays que l'embargo américain leur permettait d'écouler leur surplus céréalier à des cours supérieurs à ceux du marché habituel.

L'embargo décrété par le président Carter a coûté cher à l'URSS, cela est estimé à un million de dollars. Mais cet embargo fut également onéreux pour les Etats-Unis. Ceux-ci ont dû faire face à d'importants problèmes de stockage à très court terme, 17 millions de tonnes de céréales ont été "recyclées" avec l'aide du Trésor américain. Le coût de cette politique aurait coûté entre 2,5 et 3 millions de dollars aux contribuables américains.

Dès que l'embargo fut levé, le 24 avril 1981, les livraisons de céréales américaines à destination de l'URSS reprirent à un rythme soutenu.

Il est certain que les Etats-Unis, en déclenchant l'embargo des céréales contre l'URSS, ont surestimé leur pouvoir réel sur l'évolution des échanges céréaliers mondiaux. Le président Carter n'a pas présenté cet embargo comme une action non-violente. De toute façon elle ne l'a pas été, car une action non-violente, qu'elle soit de petite ou de grande envergure, nécessite toujours une préparation stratégique. Le manque de prospective politique et économique dans la décision du président Carter nous rappelle qu'une action non-violente déterminée n'est souhaitable que si les critères de faisabilité et d'efficacité sont d'abord ensemble étudiés.

NB : Nous sommes redevables pour cet article des excellentes études parues dans les *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, n° 9, juin 1985, sous le titre "La dissuasion par les embargos. Les embargos américains contre l'URSS et leurs conséquences sur les relations transatlantiques" (Yves Perez). Les *Cahiers d'Etudes Stratégiques* sont publiés par le CIRPES, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Pologne : entre l'efficacité économique et le soutien politique

par Anne LE HUÉROU

La Pologne du général Jaruzelski : un "idéal-type" de pays cible pour des sanctions économiques. Il s'agit de savoir quels étaient les objectifs des sanctions prises par les pays occidentaux au lendemain du coup d'Etat du 13 décembre 1981, et quelle a été leur efficacité.

ON considère généralement les sanctions économiques comme un outil efficace dans la gestion des affaires internationales : elles permettent de maintenir la paix, de dissuader d'éventuels agresseurs et de punir de manière ciblée certains gouvernements "coupables". Le cas polonais cadre donc bien à cette analyse.

Les réactions au coup d'Etat

Les réactions des nations occidentales après le 13 décembre 1981 mèriraient à elles seules un plus long développement. Deux points sont importants.

- Dès le 17 décembre, les Etats-Unis – poussés en partie par une opinion publique "chauffée à blanc" – suspendent toute aide alimentaire à la Pologne. Quelques jours plus tard, le 23 décembre, c'est toute une batterie de sanctions qui est prise (1). Ces sanctions vont aller de la suppression de la plupart des échanges commerciaux entre les deux pays à la suspension de tout transfert de technologie, en passant par l'inter-

diction faite aux avions polonais de se poser en territoire américain et par la suppression du droit de pêche dans les eaux territoriales américaines. Mesure de sévérité supplémentaire, la Pologne est déclarée en "défaut de paiement", ce qui signifie qu'elle se verra désormais refuser tout nouveau crédit. Quelques mois plus tard, suite à la mise hors-la-loi de Solidarité en octobre 1982, les Etats-Unis supprimeront pour la Pologne la "clause de la nation la plus favorisée" qui donnait aux produits polonais un avantage de taille sur le marché américain.

- Pour certains pays de la CEE en revanche, il est "urgent d'attendre" et la question des sanctions révèle un assez profond désaccord au sein de l'Alliance Atlantique, la RFA refusant d'emboîter le pas aux partisans de la fermeté, au premier rang desquels la Grande-Bretagne (2). Il est cependant certain que c'est par rapport à l'URSS que se cristallisent les divergences, puisque c'est là qu'est l'enjeu économique. Il importait aussi de préserver l'équilibre en Europe dans une période de forte tension internationale.

Une économie affaiblie et dépendante

Au moment du coup d'Etat, la Pologne est déjà dans une situation économique très difficile : c'est un pays endetté (environ 25 milliards de dollars en 1981, à la fois envers les banques occidentales et les gouvernements) ; c'est un pays qui reçoit, au moment du coup d'Etat, une aide alimentaire substantielle de l'Ouest ; enfin, c'est un pays fortement dépendant des importations occidentales, pour les produits semi-finis nécessaires à la production industrielle comme pour la haute technologie. Elle est donc une cible idéale pour les sanctions.

Les sanctions ne concernent donc pas des secteurs marginaux de l'économie polonaise, mais elles visent le cœur de son fonctionnement et sont à même de paralyser en partie l'activité du pays. En 1984, les pertes causées par les sanctions étaient évaluées à 13 milliards de dollars, essentiellement en raison de la suspension de l'aide alimentaire et de la forte régression des exportations. Sans compter les pertes dues à l'arrêt des transferts de technologies, difficilement comptabilisables. On verra d'ailleurs le gouvernement polonais réclamer aux Occidentaux ces 13 milliards, au titre de "dédommagement".

Surtout, les sanctions hypothèquent lourdement le plan de redressement draconien de l'économie polonaise mis au point par les militaires, qui misent en grande partie sur lui pour la réussite globale de leur politique.

En cela, les sanctions répondent à leur objectif. Mais leur conséquence la plus directe est, dilemme classique, de pénaliser la victime – ici le peuple polonais. C'est cette contradiction qu'il faut, pour juger de l'efficacité, essayer de dépasser.

Les objectifs des sanctions : la "tactique du saucisson"⁽³⁾

Au lendemain du 13 décembre 1981, les capacités

d'action occidentales sont limitées. L'action diplomatique est rapidement éliminée : la logique des blocs domine et il ne paraît pas opportun aux Américains d'entamer une action politique trop "directe". Reste donc l'action économique.

Le postulat de départ des Américains est que les sanctions provoqueront un tel désastre que le gouvernement polonais sera contraint tôt ou tard de céder aux exigences des gouvernements "sanctionneurs". La réussite de ce "pari" reposait alors sur trois conditions. D'une part, que l'analyse de la situation économique et des rapports de force politique (à l'intérieur de la Pologne et sur la scène internationale) soit la bonne ; d'autre part que les exigences soient dosées et bien présentées ; enfin, qu'il y ait une plage de négociation possible à partir de ces exigences, afin de ne pas enfermer l'adversaire.

C'est ici qu'intervient la "*tactique du saucisson*" : la première tranche représente un objectif minimal, facilement accessible car l'adversaire peut céder sans humiliation. Une première récompense doit être prévue, pour ensuite passer à la tranche suivante. La logique des sanctions occidentales envers la Pologne a essayé de suivre cette tactique, tentant de concilier les objectifs de court terme et de long terme.

Dans le court terme, il s'agissait surtout de fournir un soutien politique et moral à l'opposition polonaise, sans pour autant encourager une résistance violente, encouragement qui aurait été ressentie comme une provocation inacceptable par l'Union Soviétique. En même temps, le but était de montrer à cette dernière que les pays occidentaux ne restaient pas sans réactions.

A long terme, l'objectif principal était de contraindre le pouvoir à reprendre le dialogue avec Solidarité et avec l'Eglise afin de parvenir à une solution négociée.

Les exigences précises formulées par les Etats-Unis sont les suivantes :

- abrogation de la loi martiale ;
- libération de tous les prisonniers politiques ;
- reprise du dialogue entre le pouvoir, Solidarité et l'Eglise.

Le résultat : les sanctions ont-elles été efficaces ?

Une première façon d'évaluer le résultat des sanctions est de mesurer leur coût. En 1985, l'économie polonaise est à son plus bas niveau depuis des années. Mais il est difficile de savoir quelle est la part due aux sanctions dans cette situation. En effet, la crise polonaise date au moins des années 70 et trouve même son origine dans la politique suivie dans les années 40 et 50. Par ailleurs, il semble que la capacité du système à durer ait été sous-estimée.

Quant à l'impact politique des sanctions, le bilan est également ambigu. Bien entendu, la "technique du saucisson" a parfois porté ses fruits : les premiers changements de politique en 1983 amènent les Etats-Unis à proposer un rééchelonnement de la dette et à restaurer le droit de pêche. Ensuite, après la première amnistie de 1984, une seconde série de "récompenses" est donnée. Enfin, après l'amnistie générale de l'été 1986, les dernières sanctions sont levées le 19 février 1987. La levée des sanctions avait d'ailleurs été demandée par l'opposition elle-même.

Mais au-delà de l'enchaînement un peu mécanique du jeu sanctions/récompenses, on découvre des effets pervers. Les sanctions ont été largement utilisées par le gouvernement, content de pouvoir imputer aux sanctions le marasme économique. D'autre part, les sanctions ont, pendant toute la période de la normalisation, resserré les liens entre la Pologne et le reste du camp soviétique.

En conclusion, on peut aujourd'hui avancer l'hypothèse que les sanctions n'ont pas eu de conséquences

ces importantes directes sur la politique polonaise mais que, en revanche, les effets indirects ont été importants. Peut-être alors peut-on dire que l'efficacité symbolique de ce type de mesures est au moins aussi importante que ses effets immédiats et concrets.

Les effets indirects ont été de deux ordres :

- d'une part, la persistance du marasme de l'économie polonaise – due en partie aux sanctions – a fait échouer le général Jaruzelski dans sa tentative d'apparaître comme le redresseur de l'économie polonaise. Comme le remarquait G. Mink en 1985 (4), « *Certes, la population polonaise a dû aussi faire les frais de la punition. Au moins, les sanctions ont empêché le général Jaruzelski d'endosser la gloire du Sauveur. Sa politique économique est un fiasco* » ;

- d'autre part, les sanctions ont joué un rôle non négligeable de soutien politique et moral à l'opposition polonaise ; elles affirmaient un désaccord, agissaient comme un "signal" permanent de vigilance et donnaient à l'opposition une légitimation supplémentaire.

Mais on serait tenté de dire aujourd'hui, à la lumière des récents bouleversements, que les sanctions ont peu pesé en regard du combat de la société civile et de l'évolution politique en Europe.

(1) Le même jour, les Etats-Unis annonçaient également une série de sanctions à l'égard de l'URSS, considérée comme l'institutrice du coup d'Etat.

(2) La France quant à elle connaîtra différentes phases de réactions, du « bien entendu, nous n'allons rien faire » de Claude Cheysson à l'adoption, quelques semaines plus tard, des sanctions déjà décidées par les autres pays de l'OTAN.

(3) "Salami tactics" : ce terme est employé par M.S. Dnoudi et M.S. Dajani dans un article intitulé "Poland : the politactics of the sanctions", Polish review, n° 2, 1985.

(4) *La drôle de crise : de Kaboul à Genève, 1979-1985*, Fayard, Paris, 1986.

Sanctionner l'Afrique du Sud : autour du pourquoi et du comment

interview de Antoine BOUILLON *

A.N.V. - Il y a quelques années, les Européens de l'Ouest ont été invités à boycotter les oranges Outspan. Quels ont été les résultats en Europe et en Afrique du Sud ?

Antoine Bouillon. - Il m'est difficile de dire quels ont été les résultats en Afrique du Sud parce qu'on ne dispose pas d'étude approfondie réalisée sur ce sujet. Il y a eu certainement des répercussions sur la production des oranges Outspan et les autres produits de cette marque, comme les pamplemousses par exemple.

La campagne menée en France a plutôt bien marché. Rappelons qu'elle avait un double objectif : celui de sensibiliser l'opinion française sur l'apartheid et celui de sanctionner économiquement un secteur de production sud-africaine. Les données que nous avons eues indiquent qu'après deux années de campagne, les chiffres à l'importation des oranges Outspan avaient chuté en France de 40 %. Cette campagne a permis une première sensibilisation d'une partie de la population française sur le régime de l'apartheid. Ce boycott a montré l'importance qu'il y a à isoler l'Afrique du Sud.

A.N.V. - L'économie sud-africaine vit grâce à des prêts bancaires colossaux. Quels ont été en France

les résultats de l'action menée vers l'année 1978 qui invitait les citoyens à interroger leur banque, puis à en changer si elle persistait à faire des prêts à l'Afrique du Sud ?

A.B. - Cette campagne a été en partie un échec. Elle n'a pas obtenu les effets escomptés. Il faut dire cependant qu'elle a permis de sensibiliser une partie de l'opinion sur le financement de l'apartheid. Ce boycott a située d'emblée la solidarité anti-apartheid dans la perspective de l'action concrète, sur le terrain économique en particulier, pour l'isolement du régime.

Nous parlons d'échec, car peu de personnes ont réussi à franchir des difficultés qui nous sont apparues difficilement. Notre objectif avait été que "100 000 Français" interrogeaient auprès de leur banque. Les possesseurs d'un compte dans une banque française s'avérant financer l'apartheid étaient invités à changer de banque. De fait, nous aurions dû avoir une cible plus précise, mais qui choisir ? Et pourquoi, dans

* Président du MAA (Mouvement Anti-Apartheid), sociologue et écrivain. Co-auteur avec Robert Archer de *Sous le maillot, la race : sport et apartheid*, Albatros, 1981. Directeur de la publication *L'Afrique du Sud en direct*.

la mesure où toutes les banques financent l'apartheid ? Au nom de quoi cibler seulement le Crédit Lyonnais, le Crédit Commercial ou la BNP ?

Un autre genre de difficultés est relatif aux liens qui existent entre un client et sa banque. Les gens sont apparus être souvent dans des situations de dépendance à l'égard de leur banque. Beaucoup étaient prêts à écrire au directeur de leur agence, mais ils ont été freinés et ils n'ont pas osé le faire, car ils s'inquiétaient du devenir de leur mouvement de prêt, ou tout simplement parce qu'ils avaient souvent leur compte à découvert à la fin du mois. A la peur des moyens de rétorsion dont dispose une banque est venu s'ajouter le problème de la maîtrise de l'information. Les banques se sont concertées sur l'attitude à adopter face à la campagne, et ont su répondre à leurs clients protestataires : « Vous nous écrivez, cher Monsieur, au sujet des liens que notre banque a avec l'Afrique du Sud, venez donc en discuter avec un de nos experts ». Là, beaucoup de gens ont calé, ayant peur de ne pas être à la hauteur du sujet débattu. Et ceux qui se sont aventurés dans ce type de rencontre ont été plutôt dépités. Il faut bien l'avouer, les informations que nous avions sur les liens des banques françaises avec l'Afrique du Sud étaient d'inégales valeurs. Ces divers problèmes rencontrés ont fait que notre campagne d'interpellation et de boycott des banques s'est arrêtée deux ans après son lancement, malgré l'aide précieuse que nous ont pourtant apportée durant notre campagne certains syndicats du milieu bancaire, entre autres la CFDT.

A.N.V. – Mais cette campagne n'est-elle pas repartie avec le Crédit Lyonnais comme cible ?

A.B. – En effet, mais il faut rappeler que dans les années 1985-86, il y a eu une mobilisation très importante des Noirs en Afrique du Sud, contre la répression, le chômage et la misère. Comme à ce moment-là les banques françaises ont renouvelé, et même accru, leurs prêts à l'Afrique du Sud, nous avons fait une campagne d'information et de dénon-

ciation. Une nouvelle impulsion a été donnée en 1989 pour remettre au premier plan le soutien bancaire international en Afrique du Sud, pour diverses raisons. La première a consisté à faire comprendre que l'Afrique du Sud est un pays surendetté, et où le régime ne peut être maintenu que grâce à d'énormes prêts internationaux. La police, l'armée et toute l'administration qui régit l'apartheid coûtent très cher. L'Afrique du Sud a dû contracter une dette extérieure fort importante (24 milliards de dollars).

Lorsque les grandes banques ont réagi à la détérioration de la situation politique en stoppant leurs prêts, le régime a dû déclarer un moratoire unilatéral, et il est parvenu sans difficulté à un accord ultérieur avec ses créanciers. L'action internationale récente a donc été déclenchée pour bloquer la signature d'un nouvel accord portant sur les 8 à 10 milliards de dollars de prêts arrivant à échéance. A la différence du Commonwealth, les pays de la CEE n'ont pas fait grand-chose pour s'opposer au rééchelonnement. Celui-ci a été conclu en octobre 1989, dix mois avant la date normale de l'échéance de l'accord précédent qui était en vigueur jusqu'en juillet 1990. Avant la signature de ces accords, les mouvements anti-apartheid ont invité le gouvernement français à intervenir auprès de sa banque nationalisée, le Crédit Lyonnais. Ils n'ont pas été entendus. Le Crédit Lyonnais continue de faire affaire comme il l'entend avec l'Afrique du Sud.

A.N.V. – Comment les Noirs réagissent-ils aux sanctions économiques qui pénalisent l'Afrique du Sud ?

A.B. – L'isolement de l'Afrique du Sud, en particulier dans les relations commerciales, est soutenu dès le début par l'ANC. D'une manière générale, on peut dire que les sanctions économiques atteignent plus les Blancs que les Noirs. Ceux-ci endurent, certes, les conséquences des sanctions économiques, tout particulièrement dans le domaine de l'emploi, lorsqu'une firme internationale désinvestit d'Afrique du

Desmond Tutu s'explique

D. Tutu allègue qu'il y a trois façons d'introduire des changements sociaux : par la voie d'élections démocratiques, ce qui n'est pas, actuellement, à la portée des Noirs sud-africains ; par la violence, ce qu'il récuse ; par le moyen de pressions internationales. L'Histoire a montré que personne ne cède volontairement le pouvoir et que des pressions peuvent se révéler efficaces. Le boycott de l'Afrique du Sud dans le domaine du sport a provoqué l'organisation de quelques manifestations sportives multiraciales ; la campagne en faveur du désinvestissement a entraîné la mise en vigueur de l'amendement Sullivan et du code de la CEE (...).

En adoptant cette attitude, Tutu parle au nom de la grande majorité des Noirs. L'ANC proclame que l'apartheid bénéficie, dans une large mesure, d'appuis à l'étranger, et réclame des sanctions depuis vingt-cinq ans. Un sondage organisé en août 1985 montre que 77 % des Noirs urbanisés sont d'accord pour que des sanctions soient imposées à l'Afrique du Sud. Ils ont reçu un appui écrasant de la part des syndicats. Allan Boesak va plus loin encore et affirme que 99 % des Noirs donnent raison à Tutu en matière de sanctions.

Quels sont donc les arguments hostiles aux sanctions et pourquoi le plaidoyer de Tutu en faveur de ce recours lui a-t-il valu tant de haine ? Pourquoi enregistre-t-on une telle opposition à cette mesure, chez les

Sud-Africains comme Helen Suzman et le chef Buthelezi, ou parmi les gouvernements étrangers comme ceux des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale ou du Royaume-Uni ?

C'est un sujet infiniment complexe et le terrain se trouve miné par les simplifications abusives de chaque commentateur, mais il est impossible de ne pas y voir l'effet des intérêts personnels. Les Sud-Africains de race blanche y ont manifestement beaucoup à perdre, de même que quelques Noirs "collaborateurs" ; pour les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, comme la Grande Bretagne qui a investi des milliards de livres dans le pays, des sanctions compromettaient leurs intérêts financiers mais il faudrait aussi considérer les effets sur l'emploi en métropole. Il existe aussi, pour tous les intéressés, le risque évident d'infliger des dommages graves et durables à l'économie sud-africaine et la certitude de voir quelques régimes opportunistes narguer les sanctions si celles-ci ne sont pas unanimement adoptées. Plus fragile et plus hypocrite est l'argument selon lequel les plus atteints seront les Noirs sud-africains eux-mêmes. Tutu n'a cure de cette façon de penser. Il a réglé le problème quand il a dit, en Amérique : « Les Noirs vous répondent : "Comment êtes-vous soudain devenus si altruistes ? N'avez-vous pas payé au rabais le travail des Noirs et des ouvriers immigrés ? Avez-vous jamais protesté contre ces causes (entre

autres) des souffrances infligées aux Noirs (1) ?" ». Dans son propre pays, quand un ministre du gouvernement l'accuse d'être indifférent aux souffrances que causeraient les sanctions, il rétorque : « Cet altruisme tout neuf est exaspérant chez un membre du gouvernement dont la politique inflige à notre peuple, de propos délibéré, des souffrances inutiles et inacceptables... Le ministre devrait nous épargner ses larmes de crocodile (2) ».

La majorité des Noirs prennent avec philosophie la perspective du mal que les sanctions pourraient leur causer. Certains représentants des Eglises britanniques, lors d'une tournée en Afrique du Sud, en 1985, ont conclu que « les Noirs trouvent leur situation actuelle si intolérable qu'ils sont prêts à supporter un surcroît de souffrances pour mettre fin à l'apartheid ». Ils ajoutent qu'ils ont entendu ces Noirs dire : « Il y a une différence entre souffrir pour une espérance et souffrir sans espoir (3) ».

(1) Discours prononcé en Amérique, 1986.

(2) Déclaration à la presse, août 1986.

(3) "Whose Rubicon?", BBC et CIIR, 1986.

Extrait du récent livre de Shirley du Boulay, Desmond Tutu, Paris, Centurion, 1989, p. 316-318.

Sud – encore faut-il rappeler que parfois le mouvement syndical noir parvient à négocier un accord au bénéfice des employés licenciés, comme cela s'est produit avec la société de pneumatiques Goodyear. Mais les Noirs n'arrêtent pas de nous dire qu'ils préfèrent endurer aujourd'hui les souffrances résultant des sanctions économiques plutôt que rien ne soit fait pour abolir le régime de l'apartheid. Nos souffrances, disent-ils, sont aujourd'hui compensées par l'espoir de changer bientôt de mode de vie.

Les Noirs sud-africains

Encore plus qu'ailleurs, les mots sont des enjeux en Afrique du Sud. Les Blancs de ce pays définissent les *autres* par le terme de "non-blancs". Parmi les adversaires du racisme, le qualificatif de "Noirs" s'est depuis longtemps imposé pour englober à la fois les Africains (24 millions), les Métis (2,8 millions) et les Indiens (0,9 million). Face à cette majorité de Noirs, les Blancs ne sont que 4,8 millions.

A.N.V. – En automne 89, les Noirs ont déclenché un boycott des commerces blancs. Que s'est-il passé ?

A.B. – Cette campagne de boycott des commerces blancs a été longuement mûrie. Elle a duré un mois, comme prévu, avec quelques variantes selon les provinces. Ce n'est pas la première fois qu'un boycott est organisé ainsi. Celui de cet automne a cependant pris un profil nouveau car il s'inscrivait dans le cadre de la *campagne de défi*, dont les journaux français n'ont pas beaucoup parlé malheureusement. Cette campagne de défi a été lancée au moment des dernières élections. Au boycott des commerces blancs, se sont ajoutés divers rassemblements et manifestations anti-apartheid et le refus de faire des heures supplémentaires dans certains secteurs de l'économie. Nous n'avons pas encore obtenu d'études fiables concernant les impacts et les conséquences économiques du boycott par les Noirs des commerces blancs. Celui-ci

s'est révélé être une arme efficace dans la lutte contre la réinstauration de l'apartheid "mesquin" (la ségrégation de la vie publique, transports, parcs, piscines et plages...). Mais nous n'avons pas encore vu de bilan du boycott engagé dans le cadre de la campagne de défi, sans compter qu'il faut tenir compte d'importantes variations suivant les régions de cette grande étendue géographique qu'est l'Afrique du Sud.

A.N.V. – Lorsque l'ANC et l'UDF proposent et lancent des campagnes de boycott en Afrique du Sud ou dans des pays occidentaux, font-ils référence à la stratégie de l'action non-violente ?

A.B. – Des personnalités, comme Desmond Tutu, font une référence explicite à la non-violence. A l'opposé, l'ANC prône la lutte armée. Il faut tenir compte du fait que tous les mouvements légaux, comme par exemple le grand rassemblement créé en 1983, le Front démocratique uni, ne peuvent appeler, le voudraient-ils, à quelque forme d'action violente que ce soit tant qu'ils veulent rester légaux – ce qui n'empêche pas le régime de les interdire cependant, comme on le sait. Mais il y a aussi autre chose : le front de la résistance est composé de traditions fort diverses, dont celle que représentent les Eglises chrétiennes, qui se prononcent bien sûr pour la voie pacifique, non-violente – même si elles ont reconnu la légitimité du recours à la lutte armée dans l'histoire de la résistance à l'apartheid. Il faut rappeler que la stratégie du boycott fait partie de l'héritage que Gandhi a laissé en Afrique du Sud. Tout le monde la sait là-bas. Les méthodes de lutte inaugurées par Gandhi, au début de ce siècle, en Afrique du Sud, n'ont jamais été oubliées par les opprimés de ce pays-là.

Lire :

– *L'archipel de l'apartheid : les bantous d'Afrique du Sud*, revue "Apartheid, Non", n° 71, disponible en écrivant au DIDAA, 44, rue d'Hauteville, 75010 Paris.

– *Sanctionner l'apartheid*, de Jean-Claude Barbier et Olivier Desouches, Editions La Découverte, Paris, 1987.

Ils ont dit au sujet des sanctions :

« C'est le dernier moyen de lutte non-violente contre l'apartheid » : Mgr Desmond Tutu.

« Grâce aux sanctions, le gouvernement s'est résolu à un certain nombre de changements qu'on n'aurait jamais cru possibles dans ce pays » : Toivo Ja Toivo, secrétaire général de la SWAPO.

« Seule la pression extérieure peut amener le régime de Pretoria à considérer sérieusement la question des négociations avec les Noirs » : O. Tambo, président de l'ANC.

« Il faut maintenir les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud » : Nelson Mandela, à sa sortie de prison le 11 février 1990.

A.N.V. – Pouvez-vous présenter L'Afrique du Sud en direct dont vous êtes le directeur de publication ?

A.B. – *L'Afrique du Sud en direct* est une lettre d'information bi-mensuelle qui a été créée à Paris, par une équipe de journalistes intéressés à fournir aux responsables syndicaux, politiques, économiques, associatifs, comme aux militants anti-apartheid et à tous ceux qui s'y intéressent, un instrument d'informations en langue française précises, régulières, fiables, sur les événements d'Afrique du Sud et australie. Le journal travaille en étroite relation avec la presse dite "alternative" ou "indépendante" d'Afrique du Sud, et peut ainsi mieux faire connaître, de l'intérieur, les réalités de la situation.

A.N.V. – Est-elle lue par des parlementaires ?

A.B. – Il semble aujourd'hui aussi difficile de faire lire des parlementaires que de faire boire du vin à des intégristes musulmans ! Il y a cependant des exceptions, grâce, en particulier, à l'action du "groupe d'études sur l'apartheid" de l'Assemblée nationale, animé par Jean-Marie Bockel, le député-maire socialiste de Mulhouse. Il a reçu les mouvements de libération ANC et Swapo de Namibie, et

d'autres leaders de la résistance sud-africaine. Le Mouvement Anti-Apartheid a été aussi auditionné plusieurs fois. D'une manière générale, il est très difficile de faire prendre avec le sérieux qu'elle mérite la question de l'Afrique du Sud et de l'apartheid, par la classe politique française. Il en va différemment en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas où il existe parfois de forts liens entre des hommes politiques et les mouvements anti-apartheid. L'histoire de ces deux pays coloniaux explique certainement ce phénomène. Les Anglais et les Hollandais sont de nos jours les Européens les plus solidaires des Noirs d'Afrique du Sud.

Propos recueillis par François Vaillant

L'Afrique du Sud en direct

44, rue d'Hauteville
75010 Paris

Abonnement 1 an (22 numéros) : 200 F
Chèque à l'ordre de
"CIDAA - L'Afrique du Sud en direct"

Nom, prénom :

Adresse :

Je m'abonne à *L'Afrique du Sud en direct* et vous joins un chèque de F. Je désire recevoir gratuitement, sans engagement de ma part, trois numéros gratuits de *L'Afrique du sud en direct*.

Liste des produits sud-africains que le mouvement anti-apartheid demande de boycotter

Cette liste n'est pas complète, de plus des produits sud-africains arrivent en France de façon détournée.

FRUITS

Pommes

Starking : Cape
Golden Delicious : Cape
Grany Smith : Cape

Oranges

Navel : Outspan
Navelate : Outspan

Pamplemousse :

Ordinaires et rosés : Outspan

Citrons

Ordinaires : Outspan

Raisins

Empereur : Cape
Alphone Lavallée : Cape
Barlinka : Cape
Valtham Cross : Cape
Sultana Seedless : Cape
Queen of the Vineyard : Cape
Bien donné : Cape
New Cross : Cape
Almeria : Cape
Golden Hill : Cape
Dan Ben Hannay : Cape
Salba : Cape

Poires

Williams Bon Chrétien : Cape
Doyenné du Comice : Cape
Beurré Hardy : Cape
Packahm's Triumph : Cape
Beurré Bosce : Cape

Prunes

Gaviota : Cape
Santa Rosa : Cape

Pêches

Rhodes : Cape
Culemborg : Cape
Perregine : Cape
Van Riebeeck : Cape

Abricots

Royal : Cape
Bulida : Cape
Peeka : Cape

Avocats

Ellinger : Cape ou Westphalia

Nectarines

Armking : Cape
Independance : Cape

Bière

Lion

TABAC

Quel mic-mac ! Des brins de tabac sud-africains, on risque d'en trouver dans beaucoup de cigarettes... Les marques les plus liées à l'apartheid sont cependant les suivantes :

Rothmans
Dunhill
Craven
Peter Stuyvesant

CONFISERIE

Rowntree's est une marque sud-africaine qui distribue notamment les bonbons Quality Street. La confiserie Brado vend des produits fabriqués en Afrique du Sud, notamment les sucettes Kiss Choc.

L'APARTHEID N'EST PAS A LA PORTÉE DE TOUTES LES BOURSES

Les diamants De Beers viennent d'Afrique du sud.

Les fourrures d'Astrakan Swakara viennent de Namibie.

Le groupe Rothmans, détenu à 33 % par des capitaux sud-africains (groupe Rembrandt) contrôle à 46,5 % la marque Cartier.

CONSERVES

Salade de fruits : Gold Dish
Pêches : Gold Dish
Ananas : Libby's
Pêches : Sun Dor
Poires : Sun Dor
Salade de fruits : Singora, IXL
Poires : Singora
Ananas : Singora
Ananas : DC
Salade de fruits : Majestic, DC

VINS ET BOISSONS

Vins

Fleur du Cap
Huguenot Héritage
Stellenbosh
Pearl
Sainsbury

L'action banque - apartheid

par Ignace BERTEN *

En Belgique, la Commission Justice et Paix a beaucoup agi pour que les chrétiens boycottent les banques finançant l'apartheid. L'appel au boycott a été peu suivi, mais il a permis qu'une partie de l'opinion publique découvre l'existence de problèmes éthiques liés au pouvoir de l'argent.

EN décembre 1975, le Conseil OEcuménique des Eglises invite les Eglises chrétiennes à retirer leurs fonds des banques qui accordent des prêts au gouvernement ou aux instances publiques d'Afrique du Sud. L'objectif est d'exercer une pression de type économique sur ce gouvernement, afin de contribuer à une abolition de l'apartheid par des voies pacifiques. Il s'agit d'une action spécifique s'inscrivant dans un cadre plus large de pressions économiques et politiques et de boycotts (de produits, de firmes, etc.). En l'occurrence, l'action demandée ne vise pas l'ensemble des investissements économiques des banques (ni les crédits accordés à des firmes privées sud-africaines, ni l'implantation d'entreprises dépendantes des banques). La limitation de l'objectif est fondée sur deux raisons : 1° on vise ainsi directement le système politique responsable de l'apartheid et de son maintien, en refusant au gouvernement certains moyens financiers qui lui sont nécessaires pour la mise en œuvre de sa politique ; 2° le caractère limité de l'objectif accroît les chances de succès.

Interpellant ainsi les Eglises, le COE cherche à la fois à rendre opératoire son objectif éthique et évangélique de lutte contre la politique d'apartheid, c'est-à-dire de racisme politiquement institué, et à sensibiliser plus globalement les Eglises sur leur responsabilité économique et financière : la gestion des capitaux

nécessaires au fonctionnement des Eglises et la recherche, nécessaire aussi, d'une certaine rentabilité de ces capitaux, peut avoir pour conséquence une participation ou une collaboration à l'injustice et à la violence du monde.

L'action de la Commission Justice et Paix en Belgique

Parmi les banques citées par le COE, il y a la Société Générale de Banque (SGB), de Belgique. En janvier 1976, la Commission Justice et Paix et la Commission néerlandophone, Rechvaardigheid en Vrede, décident d'entreprendre une démarche commune. Elles prennent contact avec la Commission Eglise et Coopération au Développement, relevant des Eglises protestantes, afin de mener l'action en commun. En juin 1976, un groupe commun est constitué : le groupe DEBA (Dialogue Eglises Banques Apartheid). Ce groupe reçoit mandat de la Conférence épiscopale catholique et des synodes protestants pour entreprendre une démarche auprès de la SGB au nom des Eglises. DEBA rassemble des informations et élaboré un dossier technique. Il apparaît alors que trois

* Provincial des Dominicains de Belgique-Sud.

autres grandes banques belges sont également impliquées : la Banque Bruxelles-Lambert (BBL), la Kredietbank (KB), et la Banque Paribas.

Fin 1977, une délégation est constituée pour rencontrer les directions des quatre banques. En avril 1978, de façon concertée, les banques rejettent toute interpellation et rompent unilatéralement le dialogue.

Les mois qui suivent sont consacrés à une évaluation de la démarche et à une préparation de la suite. A ce moment une rupture a lieu. En avril 1979, Justice et Paix ainsi que Eglise et Coopération au Développement décident d'inviter les chrétiens à boycotter les banques incriminées, c'est-à-dire à fermer leurs comptes auprès de ces banques, en motivant leur démarche. Divers documents sont publiés afin de sensibiliser le public. Rechwaardigheid en Vrede décide de continuer à sensibiliser son public sur la question, mais refuse d'en appeler au boycott : les liens économiques (surtout via la KB) avec l'Afrique du Sud et les liens culturels avec les Afrikaners sont beaucoup plus forts qu'en Wallonie.

La démarche des communautés religieuses

L'invitation au retrait de fonds et à la fermeture des comptes a relativement peu d'efficacité immédiate dans le public. Diverses réunions sont cependant organisées qui sont l'occasion d'une sensibilisation à la fois sur la situation en Afrique du Sud et sur la responsabilité éthique incluse dans la gestion des capitaux.

En avril 1979, seize communautés religieuses du Brabant wallon font une déclaration publique commune : elles annoncent leur décision de non-coopération avec les quatre banques : retrait de fonds et cessation des opérations, sans cependant fermer les comptes, pour laisser une porte ouverte à la négociation. Seule, la direction de la BBL fait savoir qu'elle est prête à rencontrer une délégation des religieux :

un dialogue s'organise avec un des membres du comité directeur de la banque. Au cours de ce dialogue, la banque fait savoir qu'à partir de 1980 elle cesse de participer à toute opération concernant le financement du secteur public en Afrique du sud.

En décembre 1980, 82 communautés religieuses adhèrent à la déclaration précédente.

En février 1981, en conclusion du dialogue avec la banque, une question est posée à l'Assemblée générale de la BBL concernant ses critères éthiques. A cette question, la banque fournit la réponse suivante : « Nos critères de décision d'octroi de crédits sont triples. Je ne les énumère pas dans un ordre de priorité car ils sont tous les trois déterminants. Ce sont : 1. les critères techniques de sécurité et de mise au point des modalités qui assurent cette sécurité ; 2. un critère de rentabilité qui tient compte d'ailleurs des revenus collatéraux que peuvent apporter certaines opérations ; 3. un critère d'utilité humaine et économique de l'activité à laquelle le crédit est destiné. Il s'agit en fait d'un critère d'éthique professionnel. La banque ne financera pas, même si sont rencontrés ses soucis de sécurité et de rentabilité, des activités nuisibles ou immorales. La banque n'a pas d'a priori subjectif quant aux appréciations de nocivité ou d'immoralité. Elle confronte les opinions qui lui sont formulées pour forger son jugement » (12-02-81).

L'intérêt de la déclaration de la BBL réside dans le fait qu'elle reconnaît qu'il y a une responsabilité éthique des banques et que par ailleurs elle fait explicitement place au rôle de l'opinion publique en cette matière.

Une coopérative alternative de prêts : CREDAL

L'action menée a soulevé beaucoup de questions. Parmi celles-ci : l'impossibilité d'avoir accès à toutes les informations nécessaires en raison de la non-trans-

parence des fonctionnements bancaires : quel est le circuit réel de l'argent ? quels sont les liens entre les banques ? comment vérifier que ce qu'une banque déclare cesser de faire, elle ne le fait pas indirectement par une filiale dans un autre pays (le Luxembourg, par exemple) ? et les institutions publiques de crédit, qui ne traitent pas directement avec l'étranger, ne fonctionnent-elles pas dans le même système ?

Autres questions : comment mesurer une efficacité : ce type limité de boycott a-t-il une efficacité économique immédiate ? boycotter tout ce qui contribue à l'injustice internationale est impossible : il faut choisir... L'efficacité est donc d'abord symbolique, et par là aussi politique.

Mais alors n'y a-t-il aucune autre possibilité d'utiliser son argent de façon plus "propre" ?

C'est sur la base de ces questions posées entre autres par un certain nombre de communautés religieuses, que s'est mis en place un groupe de travail, composé d'économistes et de banquiers sensibles à la question et de représentants de Vivre Ensemble, c'est-à-dire la commission qui prend en charge les campagnes d'Avent, orientées vers l'information, la sensibilisation et l'aide par rapport aux pauvretés en Belgique. Est-il possible de proposer une alternative ? On ne pouvait en aucune manière penser à une alternative globale au système bancaire en ce qui concerne les réserves financières nécessaires tant des communautés que des individus. Mais on pouvait chercher dans la ligne d'alternatives partielles, à condition qu'elles soient opératoires et qu'elles contribuent à une conscientisation plus globale.

En 1984 on a créé CREDAL (Crédit alternatif), qui a le statut de société coopérative. CREDAL propose à des associations (surtout des communautés religieuses) et ensuite aussi à des particuliers de constituer un capital destiné à l'octroi de prêts sur la base d'un certain nombre de critères : les destinataires sont prioritairement des sujets économiques, c'est-à-dire des initiatives permettant de créer des emplois stables

en milieu socialement défavorisé, mais qui ne peuvent avoir recours aux crédits bancaires ordinaires. Il s'agit bien de prêts : un comité de crédit vérifie chaque fois le sérieux de la demande, sa capacité à une rentabilité suffisante ; ces prêts sont accordés à des taux faibles, inférieurs à ceux du marché, correspondant à la rentabilité des carnets d'épargne (c'est-à-dire un peu supérieurs à l'inflation). Il s'agit de prêts à intérêt, et non pas de dons, parce que l'objectif est la viabilité économique des projets. Cet intérêt sert à couvrir les frais administratifs de la coopérative. Des prêts sont également accordés à des associations à objectif social ayant la garantie de subsides publics, mais qui se font attendre : cette attente menace souvent l'existence de ces associations. Il s'agit alors de crédits de pont. Quant aux coopérateurs, ils renoncent à tout intérêt. Il s'agit donc d'un "manque-à-gagner" par rapport à un placement bancaire ordinaire. L'intérêt auquel on renonce constitue en fait un don, mais ce don permet de mettre en circulation économique et sociale un capital qui est près de dix fois supérieur. Par la suite, CREDAL a aussi mis sur pied un service de conseil de gestion destiné à aider les petites entreprises coopératives ou associatives à acquérir les capacités d'une gestion rigoureuse, condition de leur survie.

Pour une éthique bancaire

L'interpellation des banques a suscité une autre question fondamentale : est-il possible de penser une éthique bancaire ? Comment comprendre et apprécier le pouvoir des banques ? Quelles propositions faire pour tenir davantage compte des exigences de justice dans le monde ? Un autre groupe de travail fut créé, à initiative de la Commission Justice et Paix et de l'Association œcuménique pour Eglise et Société. Ce groupe réunit quelques professionnels du monde bancaire, des économistes et des moralistes. Après un travail de trois ans il publia une étude : "Pouvoir bancaire et problèmes éthiques" (1982), qui fait différentes propositions techniques. Cette étude a trouvé un

certain écho parmi une petite fraction du personnel bancaire : ses propositions ne font cependant pas encore l'objet d'un véritable débat.

Par ailleurs, à un niveau beaucoup moins technique, un travail a été effectué sur la publicité diffusée par les banques dans les écoles. Des instruments d'analyse et d'animation ont été publiés à ce sujet à l'intention des enseignants.

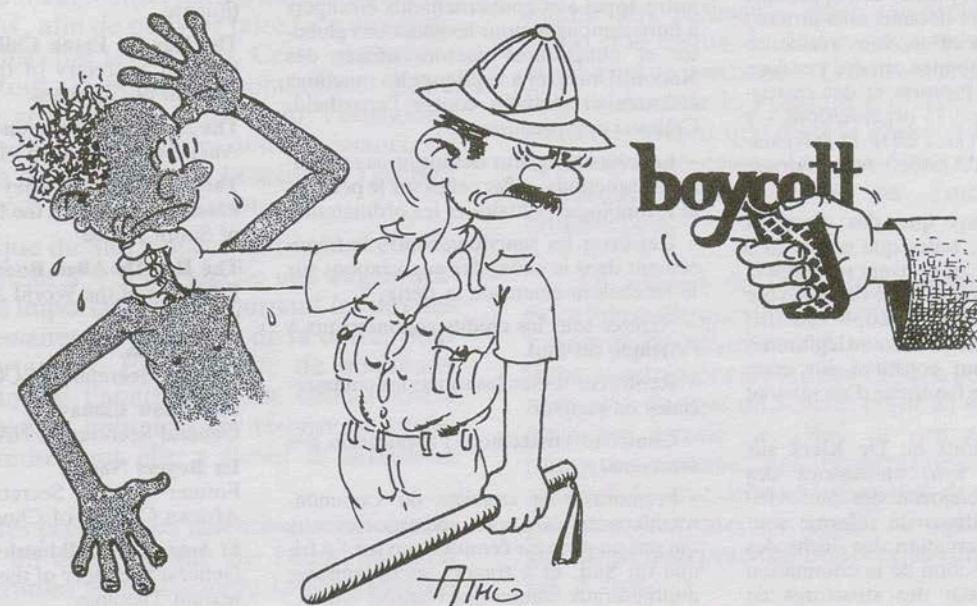
Un autre groupe de travail a également abouti à la publication d'un dossier : "Quelle économie pour quel enseignement ? document de référence et de réflexion à l'usage des professeurs d'économie de l'enseignement secondaire et normal" (Justice et Paix, 1985).

Conclusion

En réponse à une invitation du COE, dans différents pays une action de pression économique sur l'Afrique du Sud et sur les banques apportant leur

concours au régime a été développée. A l'époque, les accusations de gauchisme, de naïveté, d'incompétence n'ont pas manqué. Depuis lors, les pressions politiques et économiques, même si elles restent assez timides et souvent ambiguës, sont devenues une pratique légitime et publique (par exemple le retrait d'un certain nombre d'entreprises). La conscience s'est imposée au plan international et dans une partie de l'opinion sud-africaine que l'apartheid doit être aboli, qu'il n'est plus tenable ni d'un point de vue social et politique ni d'un point de vue de rentabilité économique.

L'action a été très limitée et relativement peu efficace dans l'immédiat, car il n'y a pas eu de véritable boycott des banques impliquées. Mais elle a eu divers effets seconds relativement importants, parce qu'elle a été l'occasion d'une prise de conscience et d'un véritable travail de formation éthique sur la question du pouvoir de l'argent.



Appel pour l'intensification des sanctions par les dirigeants des Eglises et des syndicats sud-africains (octobre 1989)

Après une large consultation et une délibération sérieuse, nous les soussignés, désirons appuyer l'appel pour les sanctions fait par le Conseil des Eglises sud-africaines (SACC), la Confédération des Syndicats sud-africains (COTASU) et le Conseil National des Syndicats (NACTU), ensemble avec les organisations de masse.

Le changement de dirigeant du régime d'apartheid ne doit pas être considéré comme un renversement de sa politique. Les piliers d'apartheid restent intacts : les lois contrôlant le droit de la propriété, les lois sur "Group Areas", sur l'enregistrement de la population et celles des services publics séparés. Celles-ci sont renforcées par une surabondance de législation discriminatoire et de règlements de l'état d'urgence. Ce dernier permet au régime de gouverner par décret. Une censure rigoureuse des médias donne un faux état de stabilité. Depuis que De Klerk est survenu au pouvoir, plus de 200 opposants à l'apartheid ont été détenus sans procès ; plusieurs sont, en effet, sous résidence surveillée ; six personnes ont été pendues dans le bagnes de Prétoria et des restrictions qui ont frappé 33 organisations – y compris la COSATU, l'UDF et l'Organisation du Peuple d'Azanie – sont toujours en vigueur.

Nous estimons que des élections basées sur la race, telles que celles du 6 septembre dernier, ne peuvent résoudre la crise en Afrique du Sud car le droit de vote est dénié à la majorité du peuple sud-africain. Ces élections n'ont aucune légitimité, et le gouvernement constitué sur cette base gouverne sans l'autorité d'un mandat de majorité.

Les déclarations de De Klerk sur des négociations sont en-dessous des demandes de la majorité des Sud-Africains. Ses propositions de réforme sont basées sur la préservation des droits des groupes et la protection de la domination blanche à l'intérieur des structures de

l'apartheid. La campagne de défi et le "Standing for the Truth Committee" ont pour but de dévoiler la supercherie des promesses de réforme par l'Etat. Nous considérons que le gouvernement de De Klerk a été obligé de concéder le droit du peuple à la protestation pacifique. Le déroulement d'un certain nombre de manifestations ces dernières semaines n'est pas le signe d'un changement profond mais plutôt le résultat de la résistance persistante du peuple.

Nous sommes convaincus que le régime d'apartheid n'entamera jamais de véritables négociations avec les dirigeants légitimes sans y être obligé. Des négociations en Afrique du Sud ne pourront être que le résultat de pressions accrues mais non une substitution à celles-ci. Réduire la pression en ce moment serait une erreur historique et stratégique, une tragédie pour notre pays.

En conséquence, nous réitérons notre appel aux gouvernements étrangers à faire campagne pour les sanctions globales et obligatoires par les offices des Nations Unies, et à appliquer les sanctions efficaces et globales contre l'apartheid. Celles-ci comprendront :

- La mise en vigueur des mesures existantes de sanctions, telles celles sur le pétrole, la technologie militaire et les ordinateurs.
- Resserrer les sanctions contre le financement dans le cadre des négociations sur le rééchelonnement de la dette.
- Arrêter tous les crédits commerciaux à l'Afrique du Sud.
- Renforcer toutes les sanctions commerciales en vigueur.
- Contrôler strictement l'application des sanctions.
- Promouvoir la stratégie du Commonwealth parmi les nations, en particulier ceux qui ont un pouvoir économique sur l'Afrique du Sud, et à travers les organismes multilatéraux comme les Nations Unies.

– Créer des liens avec, et assister les organisations non-gouvernementales dans leurs campagnes pour les sanctions.

Nous considérons que les sanctions doivent être continuées et intensifiées jusqu'à ce que le démantèlement de l'apartheid devienne irréversible. Conformément aux propositions de l'OUA en vue de remplir les conditions pour des négociations, cela implique l'intensification des sanctions jusqu'à ce que la situation suivante soit atteinte :

- La libération sans conditions de tous les prisonniers et détenus politiques.
- La levée des restrictions sur les organisations et les individus.
- L'abrogation de l'état d'urgence et de la législation répressive.
- La cessation des procès politiques et les exécutions.
- La préparation et l'adoption d'une nouvelle constitution par une assemblée constituante.

The Rev Dr Frank Chikane

General Secretary of the South African Council of Churches

The Most Rev Desmond Tutu

Anglican Archbishop of Cape Town

The Rt Rev Dr Stanley Mogoba

Presiding Bishop of the Methodist Church of South Africa

The Rev Dr Allan Boesak

Président of the World Alliance of Reformed Churches

Jay Naidoo

General Secretary of COSATU

Piroshaw Camay

General Secretay of NACTU

Dr Beyers Naude

Former General Secretary of the South African Council of Churches

Fr Smangaliso Mkhatshwa

General Secretary of the Institute of Contextual Theology

L'apartheid est en faillite

Le rééchelonnement de la dette contractée par l'Afrique du Sud fut établi en octobre 1989. Cet article, rédigé avant ce rééchelonnement, fait état de la crise financière qui secoue depuis longtemps le régime de Prétoria, en partie à cause des sanctions économiques.

L'impact des sanctions économiques

Deux facteurs sont responsables des difficultés financières de l'Afrique du Sud : son incapacité à obtenir de nouveaux prêts, et la nécessité de rembourser la dette non couverte par les accords de mars 1987 sur le nouveau plan de remboursement.

La question cruciale est que l'Afrique du Sud a dû faire en sorte d'augmenter suffisamment ses revenus commerciaux, afin de pouvoir faire face aux remboursements exigés par les accords. Cette nécessité a donné le ton à toute sa politique économique. Etant donné l'actuelle structure de l'apartheid, l'économie sud-africaine doit avoir au moins une croissance de 5 % par an, afin de pourvoir aux besoins de l'emploi et de la croissance de sa population.

Mais l'Afrique du Sud a découvert qu'un taux de croissance supérieur à 3 % déclenche une augmentation massive des importations, détournant les devises étrangères nécessaires au paiement de la dette, pour payer les importations. En l'absence de nouveaux prêts, le régime de l'apartheid doit choisir entre réduire ses dépenses militaires ou réduire sa croissance. Malheureusement elle a choisi la deuxième solution.

Le retrait des prêts et des investissements étrangers a eu aussi un effet critique sur l'économie, en continuant à ébranler sournoisement la confiance du

pays déjà brisée par la résistance populaire à l'apartheid. Ceci a entraîné une réduction très sévère dans les investissements nationaux, ce que l'on nomme parfois "le désinvestissement interne".

L'investissement national brut à taux fixe a connu une baisse, chaque année, de 1981 à 1987, bien qu'il y eût une légère reprise en 1988. En 1985, les niveaux d'investissement étaient tombés si bas, qu'ils n'étaient même pas suffisants pour maintenir les fonds de l'Etat. De même, le désinvestissement des sociétés a aussi sapé la confiance. Comme l'a déclaré, en 1987, le président de la Fondation d'Afrique du Sud : « Il est bien évident que c'est le manque de confiance qui apparaît sans cesse, comme étant le seul et le plus important des facteurs de l'inhibition de la croissance ».

Le régime de l'apartheid a découvert que ses priorités politiques et économiques étaient en conflit. La nécessité "d'acheter des votes", au cours des élections municipales d'octobre 1987, a conduit le gouvernement à donner un nouvel essor à l'économie dans la première moitié de 1988, ce qui a déclenché une importante hausse des importations et sérieusement menacé de déstabiliser la balance des paiements supplémentaires, mettant ainsi l'Afrique du sud en danger de ne pas pouvoir honorer le remboursement de ses dettes.

Comment raccommoder la situation ?

La réponse du régime a été double. D'abord, chercher de l'argent frais pour colmater la crise. En octobre 1988, le président P.W. Botha et le ministre des Affaires étrangères Pik Botha se débrouillèrent pour se rendre en Europe, sous le prétexte d'assister aux funérailles de Franz Josef Strauss, ceci afin d'engager de larges discussions avec des banquiers, surtout en Suisse. A la suite de cette visite, un nouveau prêt fut accordé en décembre. La *Swiss Volksbank* fit office d'agent payeur pour une somme de 55 millions de FS, versée directement au gouvernement sud-africain. De plus, en janvier 1989, un prêt de 70 millions de FS, déjà existant, et non couvert par les accords de 1987, fut renouvelé. Cette fois, c'était l'*Union Bank of Switzerland* qui faisait office d'agent payeur. Cela montrait bien que l'Afrique du Sud avait réussi à retrouver une crédibilité financière, mais les sommes en question étaient minimes et ne pouvaient pas être d'un grand secours financier à l'Afrique du Sud.

L'utilisation de crédits commerciaux procura aussi un allègement de courte durée aux problèmes financiers de l'Afrique du Sud. De plus, ce pays a réussi à se procurer 600 millions de dollars, par des avances négociées le plus souvent par l'intermédiaire de banques suisses. Cela lui permit de se servir de ses réserves d'or pour garantir des emprunts à l'étranger qui renflouent ses maigres réserves monétaires, au prix d'une réduction de ses réserves en or, que l'on peut estimer à 1,5 billion de dollars. Cependant, l'Afrique du Sud ne peut compter sur aucune de ces ressources pour établir des alternatives valables dans le problème du renouvellement des prêts à long terme.

Coup de frein sur l'économie

Deuxièmement, le régime a pris des mesures économiques drastiques. Les réserves en devises étrangères sont passées de 3,4 billions de dollars, en août 1987, à 1,2 billions en octobre 1988, ce qui équivaut à la couverture de seulement six semaines d'importations. On constate également que la réserve stratégique de pétrole est passée de 15 à 8 mois d'approvisionnement, pour épargner sur les achats des importations les plus coûteuses. Immédiatement après les élections d'octobre 1988, il y eut un violent coup de frein sur l'économie. Les taux d'intérêts ont atteint 2 % le 3 novembre et ils sont montés jusqu'à 16 % le 22 février 1989. Des taxes d'importation allant jusqu'à 60 % ont été imposées sur une grande variété de marchandises. Dans le secteur minier, on s'est plaint amèrement que les prix aient été touchés par ces mesures. C'est toutefois grâce à elles toutes que l'Afrique du Sud a réussi à faire ses remboursements pour 1988. Cela n'a pas été toutefois sans difficulté. (...).

Le niveau économique de l'Afrique du Sud est extrêmement instable et fragile. Face aux remboursements habituels, le régime de l'apartheid a été forcé de faire des sacrifices économiques et politiques, conçus pour améliorer son image internationale, et maintenir la bonne volonté des banques. Ces efforts vont s'intensifier au fur et à mesure que les négociations sur l'apartheid deviendront plus imminent.

Traduction : Cécile MARTEL

Source : SECHABA, october 1989, PO Box 31971, Lusaka, Zambie.

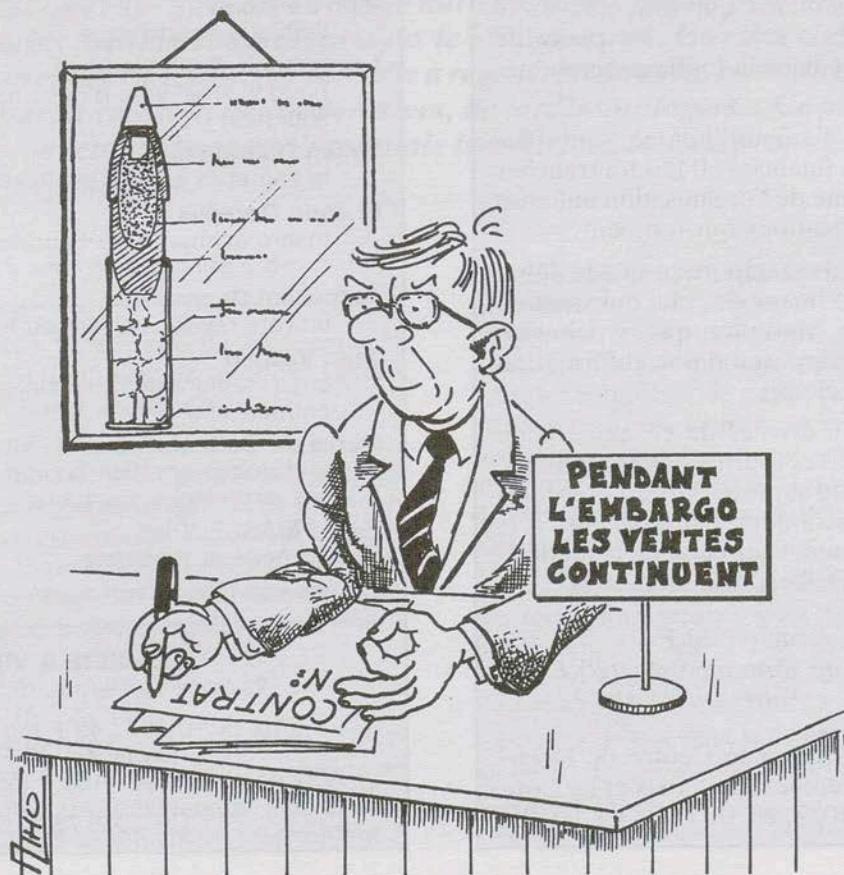
Le maintien de l'apartheid coûte cher

Pretoria dispose de la première force militaire du continent africain. Malgré les divers embargos sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, les dirigeants de ce pays ont toujours réussi à s'en procurer. Le montant des dépenses militaires en 1985-86 (4,3 milliards de rands) a représenté 4 % du PNB. Par comparaison, le montant des dépenses militaires a représenté en France 3 % du PNB la même année.

D'autre part, les firmes étrangères et nationales sont soumises, en matière de défense, à diverses contraintes

exorbitantes : paiement du coût de la sécurité accrue exigée par les 633 *points stratégiques*, industries ou sites d'installations stratégiques classés comme tels par le *National Key Points Act* de 1980. Ces mesures sont ressenties comme des coûts supplémentaires par les investisseurs, et ils renacent.

Source : J.C. Barbier, O. Desouches, *Sanctionner l'apartheid*, Paris, La Découverte, 1987, p. 96-97.



Revue DAMOCLÈS

Numéro 41

L'émergence de forts mouvements dans les pays de l'Est a complètement bouleversé l'ordre politico-militaire issu de la Seconde Guerre mondiale.

Damoclès publie un long article de **Jacques Sapir** retracant l'évolution de la pensée stratégique de l'URSS qui a rendu possible de tels changements. Des changements qui vont obliger le gouvernement français à réviser les plans de modernisation prévus dans la loi de programmation militaire.

Mais les choix d'aujourd'hui ne sont plus d'ordre technique ou financier. Il faudra trancher sur le fondement même de l'organisation militaire car ce sont ses justifications qui tombent.

Plus que jamais, il est important que le débat s'ouvre en France, à l'image de celui qui vient de se dérouler en Suisse. Mais pour que ce débat ait lieu il faut d'abord disposer d'une information complète et contradictoire.

Tel est le but du dossier de ce numéro de Damoclès car les chiffres fournis par le ministère de la Défense sont trop souvent partiels et incomplets. Ainsi nous contribuons à rétablir une certaine "vérité" des données sur l'état de la militarisation en France à l'aube des années 1990.

Prix du numéro : 20 F

Abonnement un an (6 numéros) : 120 F
(Europe : 150 F - Autres pays : 180 F)

DAMOCLÈS est édité par le Centre de Documentation et de Recherches sur la Paix et les Conflits (CDRPC) : BP 1027, 69201 Lyon Cédex 01.

LUMIÈRE & VIE

N° 193

BOUDDHISMES EN OCCIDENT

disciples de Bouddha et suiveurs de Jésus

Dennis Gira

pour comprendre "les bouddhismes" en Occident

Tran Thi Nhung

aspects du bouddhisme vietnamien en France

Pierre Python

l'éthique bouddhique

Lama Denis Teundroup

bouddhisme, voie d'ouverture et de libération

Taïten Guareschi

le zen et la culture occidentale

Etienne Cornélis

maître eckhart et le bouddhisme
"lorsque saint Paul vit Dieu, il ne vit rien"

Jean-Paul Desroches

univers révélé, univers du hasard...

Jean Vailhen

cheminement du christianisme au bouddhisme

Pierre de Béthune

le dialogue chrétien-bouddhiste
une expérience spirituelle

Pierre MASSEIN

dialogue et théologie
repères bibliographiques

LUMIÈRE & VIE

2, place Gailleton, 69002 Lyon

Prix du n° 193 : 42 F (port compris)

(étranger : 47 F)

Abonnement 1990 : 185 F (étranger : 215 F)

CCP 3038 78 A Lyon

Aspects économiques de l'Intifada

par Andrew RIGBY *

Les autorités israéliennes ont voulu sanctionner économiquement les Palestiniens, dès le début de l'Intifada. Ces sanctions se sont retournées, de fait, pour la plupart contre Israël. Cet article rapporte également que l'Intifada ne se limite nullement aux jets de pierre sur les soldats israéliens, comme certains médias voudraient nous le laisser croire. Une des clefs de la stratégie de survie et de résistance des Palestiniens consiste à régénérer, dans les territoires occupés, l'économie domestique, par la création de coopératives, de jardins potagers... Ce phénomène, en plein essor depuis 1988, se retourne contre l'économie israélienne, tout en propageant chez les Palestiniens l'idée d'indépendance.

Introduction

L'un des objectifs principaux de la résistance civile à l'occupation est d'imposer un tel coût à l'occupant que celui-ci préfère l'option du retrait.

De la même manière, le but de toute force d'occupation est d'imposer une telle punition aux civils qui osent résister aux règlements que toute tentative de lancer la résistance est étouffée dans l'œuf. L'une des sphères clés dans laquelle cette lutte peut prendre place est la sphère économique. Examinons la nature de cette lutte économique dans le soulèvement palestinien.

Les premiers jours de la "guerre éclair non-violente"

Les caractéristiques du soulèvement palestinien, durant les toutes premières semaines, ressemblent à

ce que Gene Sharp a défini comme une "guerre éclair non-violente" : un déploiement massif de défis et de non-coopération quasi totale avec les occupants israéliens. Ce fut une période de fermeture économique presque complète, de paralysie de la vie économique de tous les jours, causée par des grèves générales qui accompagnaient les manifestations quotidiennes et les confrontations de rue. Le résultat en a été que les deux parties ont subi de sérieux bouleversements économiques.

En temps normal, quelque 110 000 Palestiniens des territoires occupés vont chaque jour travailler en Israël. Durant les premières semaines du soulèvement, on estime que 70 % de ces travailleurs ne se sont pas rendus sur le lieu de travail, soit parce qu'ils répondaient aux appels de grève générale, soit parce qu'ils n'ont pu se déplacer à cause du couvre-feu

* Membre de l'Internationale des Résistants à la Guerre (IRG).

imposé à leur village, que leur bus a été incendié ou qu'ils ont été intimidés d'une manière ou d'une autre. Les conséquences s'en sont ressenties immédiatement en Israël, particulièrement dans le secteur agricole. Le soulèvement a coïncidé avec la récolte des agrumes, pour laquelle les Palestiniens constituent normalement un tiers de la force de travail pour la cueillette et l'emballage des fruits. Le marché agricole israélien Agrexo a perdu 500 000 dollars en décembre 87 et janvier 88, n'ayant pas été capable de répondre aux commandes du marché britannique (1). En réponse, les autorités israéliennes ont menacé de retirer aux travailleurs qui ont participé aux grèves la permission de circuler en Israël, et un grand nombre de travailleurs ont été renvoyés de leur travail. Il y eut quelques tentatives de recruter des étudiants universitai-

res pour les récoltes, ainsi que des travailleurs des "zones de sécurité" du Sud Liban contrôlées par Israël. Des permis de travail furent délivrés à des ressortissants de l'Europe méridionale et de Chypre. Un grand nombre de Palestiniens travaillent également à la journée dans le secteur israélien de la construction qui a subi de sérieuses perturbations. Certains chantiers, à Jérusalem, offraient aux travailleurs juifs un salaire double de celui des Palestiniens dans une vain tentative d'attirer des ouvriers de remplacement.

Accompagnant les appels à la grève générale, il y eut également durant les premières semaines de janvier 88 des appels au boycott des produits israéliens en général, et en particulier des produits israéliens qui pouvaient être remplacés par des produits palestiniens (2). Selon le rapport d'une commission militaire

publié fin janvier, les pertes en production et ventes ont coûté à l'économie israélienne quelque 18 millions de dollars. Les pertes de marché dans les territoires occupés ont été particulièrement graves pour beaucoup de petites entreprises israéliennes : les ventes de textile, de produits alimentaires, de savons ont été très mauvaises (3).

Mais l'économie palestinienne a également souffert. Voici le commentaire d'un observateur après les six premières semaines du soulèvement : « Les effets économiques des troubles con-



Hébron – juin 1989 : rue obstruée. Les habitants sont obligés de faire le tour du quartier pour se ravitailler.

tinuels en Cisjordanie et à Gaza ont été beaucoup plus dévastateurs pour la population palestinienne des territoires que pour les Israéliens. Beaucoup de Palestiniens se sont retrouvés sans aucune entrée pécuniaire durant des semaines » (4). Il a été estimé que l'industrie palestinienne, bien que n'occupant pas un rôle majeur dans l'économie des territoires occupés, a subi une baisse de 25 à 30 % de ses ventes, suite aux premiers mois de l'Intifada. Mais la baisse de la demande, conséquence du fait que les consommateurs ont réduit leur budget disponible, fut compensée à un certain niveau par l'augmentation des achats de produits locaux palestiniens plutôt que de produits israéliens. Quelques compagnies même, telle la Jneidi Dairy Products Factory à Hebron, ont enregistré une augmentation des ventes due au boycott des produits israéliens (5).

La pression sur l'économie palestinienne sembla s'intensifier en mars 88 lorsque le 9^e tract du commandement unifié du soulèvement appela tous les Palestiniens travaillant pour les Israéliens dans les territoires occupés à démissionner et à « arrêter de trahir leur propre peuple ». Il a été estimé que 17 000 Palestiniens recevaient à cette époque leur salaire des Israéliens pour leur travail dans les forces de police ou dans les différents niveaux de l'administration civile. Alors que la démission de masse de tous ces travailleurs aurait représenté un puissant symbole de victoire pour le commandement du soulèvement, cela aurait également représenté une sérieuse perte économique pour toutes ces familles qui auraient été privées de leur principale source de revenus. Malgré tout, un grand nombre de fonctionnaires du fisc et de travailleurs de l'administration civile ont démissionné, ainsi que la majorité des officiers de police. Mais il semble clair que la direction du soulèvement a réalisé que son appel à la démission de masse était prématuré, comme il était irréaliste d'attendre de chaque Palestinien, qui normalement travaillait en Israël, de rester à la maison. Pour les habitants de Gaza particulièrement, dont la majorité vit dans les camps de réfugiés,

sans patrimoine et sans autre source de revenus, la journée de travail en Israël est une nécessité économique. Il était évident que si le soulèvement devait être maintenu, la période de « guerre éclair économique » devait être écourtée. Il fallait développer d'autres moyens de lutte qui pouvaient se maintenir dans le temps, des méthodes de résistance qui, bien qu'imposant des coûts à l'occupant, n'auraient occasionné qu'un niveau « tolérable » de privations et de souffrances à la population civile à laquelle on demandait de faire les sacrifices nécessaires à la victoire ultime.

Donc c'est à partir de mars 88 que la nature de la résistance commença à prendre de nouvelles formes ; la lutte semblait moins intense en surface. Mais l'objectif était que la résistance devienne si profondément incrustée dans la vie de tous les jours qu'elle devienne une « seconde nature », et qu'elle puisse se prolonger « aussi longtemps que nécessaire ».

Les affaires et le commerce dans l'Intifada

Dans les territoires occupés, en automne 88, l'une des premières choses à laquelle un visiteur devait s'habituer, une fois intégrés la présence militaire et les restes de pneus calcinés et autres débris sur la route, était la nécessité de faire ses courses durant les trois uniques heures d'ouverture des magasins, le matin. A Jérusalem Est, par exemple, les rues sont animées et les magasins semblent faire de bonnes affaires entre 9 heures et midi. A ce moment, les échoppe baissent leur volets, les rues se vident, et en quelques heures elles sont presque désertes. La fermeture journalière des magasins après trois heures de vente, agrémentée de fermeture totale les jours de grève générale, est un des symboles majeurs de la lutte entre les Palestiniens et les Israéliens.

Durant les premières semaines de l'Intifada, chaque jour était un jour de grève générale. La réponse des Israéliens fut de forcer les échoppe à ouvrir, cassant les cadenas des volets restant fermés. Une

variante était de souder les volets restés fermés en réponse aux appels à la grève. Les coûts de cette "guerre éclair" de grève commerciale furent très élevés. Comme un observateur le faisait remarquer fin janvier 87 : « les grèves commerciales totales dans les grands centres commerciaux comme Naplouse, Ramallah et Jérusalem-Est ont mis beaucoup de marchands palestiniens au bord de la faillite » (6). Réalisant qu'un tel niveau de résistance ne pouvait être maintenu, le commandement unifié de l'Intifada notifia que les magasins pouvaient rester ouverts trois heures chaque matin. Ce qui s'ensuivit fut une lutte pour le contrôle des heures de fermeture des magasins, une lutte d'une grande valeur symbolique. Pour les dirigeants de l'Intifada, la fermeture quotidienne des magasins prouvait aux Israéliens que la situation n'était pas normale, et que le commandement unifié gardait le contrôle de la situation. Pour défendre leurs prérogatives et démontrer leur capacité de contrôle sur tous les aspects de la vie dans les territoires, les Israéliens ont adopté une série de contre-mesures. Une de ces tactiques était d'annoncer que les commerces ne pouvaient être ouverts que l'après-midi. Ils menaçaient alors de fermer les commerces ouverts le matin. A Naplouse, durant le mois de mars, les magasins furent fermés toute une semaine, suite aux luttes d'influence entre les Forces Armées israéliennes et les forces vives du soulèvement.

La caractéristique de ces réactions israéliennes aux actes de défi à leur autorité, telle la fermeture des commerces l'après-midi, était d'attirer l'attention sur un centre commercial ou une ville en particulier, de casser la résistance de tel groupe ciblé, et par delà intimider tous les commerçants et les plier à leurs volontés. Ainsi, vers la fin du mois d'avril, 14 commerçants de Jérusalem-Est furent arrêtés et accusés d'avoir désobéi aux ordres militaires (7). En mai, les Israéliens ont adopté une autre contre-mesure : les magasins seraient obligatoirement fermés trois jours pour chaque journée de grève générale.

De cette manière, les Israéliens cherchaient à imposer une charge économique et financière aux commerçants qui manifestaient activement leur soutien au soulèvement, espérant casser la résistance de cette "ligne de front" qui persistait à étaler publiquement la vitalité du soulèvement. La "défaite" des commerçants aurait représenté un sérieux coup de froid symbolique pour les Palestiniens des territoires occupés.

Il n'y a aucun doute que beaucoup de commerçants ont souffert financièrement des conséquences de l'Intifada, mais cela est dû principalement à la baisse de la demande des consommateurs plutôt qu'aux mesures punitives des Israéliens. Des économistes palestiniens estiment que cette baisse de la consommation dans les territoires occupés fut de l'ordre de 40 %. Les secteurs les plus touchés furent les produits de luxe, les produits électriques, et tout produit dont les gens sont prêts à se passer dans une situation de siège, lorsqu'ils doivent se serrer la ceinture. Malgré tout, la majorité des détaillants s'est arrangée pour survivre. La réduction des heures d'ouverture a provoqué une intensification des affaires durant celles-ci. Tandis que les ventes déclinaient, il en était de même pour les charges et frais généraux. Beaucoup de propriétaires ont arrêté de facturer les loyers des locaux commerciaux, et les vendeurs et autres employés ont accepté de réduire leur salaire jusqu'à 50 % en tant que participation à l'effort commun. Bien plus, en dépit des restrictions "officielles" des heures d'ouverture, les commerçants ont trouvé le moyen de les étendre, en convertissant leur propre logement en aire de vente. Les garages, toutes portes closes, ont continué à réparer les véhicules. Les commerçants les plus pauvres, les vendeurs de rue, étaient exemptés de la grève quotidienne, ainsi que les boulanger et les pharmaciens.

L'un des objectifs clés de toute force d'occupation est de concentrer son attention sur les secteurs les plus vulnérables de la société, espérant qu'en brisant

le maillon le plus faible, ils puissent rompre la chaîne de la résistance. C'est ce que les Israéliens ont tenté avec le secteur commercial des territoires occupés. Néanmoins, tout commerçant qui était tenté de placer son bien-être économique avant son soutien à la communauté se serait indubitablement trouvé devant la menace de voir son échoppe incendiée par les jeunes qui constituent l'épine dorsale et la force vive du soulèvement. Il me reste en mémoire cet entretien que j'ai eu avec un homme d'affaires. Il m'a relaté cet échange qu'il a eu avec un jeune qui lui donnait les instructions sur les nouvelles heures de fermeture d'hiver (une heure plus tôt que durant les mois d'été). Lorsque l'homme d'affaires s'est plaint que cela affaiblirait sérieusement ses affaires, la réplique cingla : « Nous sommes prêts à donner notre vie pour la lutte, est-ce trop te demander que de céder une partie de tes profits ? ».

L'impôt de guerre

Ce sont les commerçants aussi qui ont enduré les conséquences de la lutte sur les impôts qui a également été une caractéristique du soulèvement (8). Début 88, le commandement du soulèvement appela les Palestiniens à refuser de payer les taxes israéliennes, comme élément de la stratégie de désengagement face au pouvoir occupant et à son administration civile. En même temps a été développé un système de taxation alternatif composé de comités populaires récoltant l'argent auprès de ceux qui en ont les moyens pour le redistribuer auprès des plus nécessiteux (9).

La récolte d'impôts d'Israël auprès de la Cisjordanie en 1987 est estimée à 160 millions de dollars (10). On peut donc comprendre la vigueur avec laquelle Israël a tenté de casser la grève des impôts – tant pour des raisons financières que pour asseoir son pouvoir sur la population occupée. Plusieurs tactiques et mesures ont été prises dans ce but.

Des stocks furent confisqués, ainsi que des cartes d'identité et des documents commerciaux, pouvant être récupérés uniquement après paiement des impôts. Plusieurs commerçants furent emprisonnés pour avoir refusé de payer les taxes. Des agents du fisc accompagnés de militaires ont réquisitionné des marchandises à la place des impôts impayés. Des instructeurs d'auto-écoles se sont vu saisir leurs documents d'identité alors qu'ils accompagnaient des étudiants dans leurs leçons. A Ramallah, quatorze véhicules appartenant à des auto-écoles furent saisis par les autorités, et il y eut un édit provisoire de la Haute Cour israélienne pour autoriser les agents du fisc à vendre ces véhicules aux enchères pour récolter l'argent des impôts ! En mai 88, quarante taxis opérant entre Ramallah et Jérusalem furent saisis. A Jérusalem Est, dix-sept hôtels virent leur compte bloqué pour ne pas avoir payé les taxes municipales. Les hôtels et les commerces touristiques ont été, bien sûr, particulièrement touchés par les effets de l'Intifada. Le tourisme, en Israël même, a accusé une baisse d'un tiers par rapport aux années précédentes, et à Jérusalem Est, plusieurs hôtels ont fermé leurs portes. En juin 88, lorsque les comptes étaient bloqués, le taux d'occupation des hôtels de Jérusalem Est était d'environ 18 % (32 % en juin 87) (11).

Les Israéliens ont profité du couvre-feu pour récolter les impôts, opérant des descentes au domicile des commerçants et des artisans pour effectuer les saisies. A Tulkarm, où un couvre-feu de 29 jours a été imposé de juin à juillet, celui-ci fut suspendu le 14 juin pour 6 heures afin de permettre aux résidents de se procurer les produits de base. Des barrages furent installés dans la ville et les résidents locaux contrôlés sur leurs impôts et permis de conduire. Apparemment, quelque 400 résidents ont dû payer entre 300 et 3 000 dollars (12). Ces barrages furent installés un peu partout autour des villes et villages. Les voitures et permis de conduire de ceux qui n'avaient pas payé leurs impôts furent confisqués jusqu'au paiement. Le 5 juillet, 300 voitures furent saisies de cette manière à Ramallah (13).

Une autre méthode adoptée par les Israéliens fut d'obliger les Palestiniens à produire un document attestant du paiement des impôts avant la délivrance de tout document officiel, tel le permis de circulation ou d'exportation, le certificat de naissance, le permis de conduire, ou le renouvellement de la carte d'identité. En mai 88, 400 000 habitants de Gaza furent obligés de renouveler leur carte d'identité. Pour obtenir cette nouvelle carte, ils devaient prouver le paiement de leurs impôts. En juillet, une nouvelle mesure était

adoptée à Gaza : le renouvellement des plaques minéralogiques. Pour obtenir ces nouvelles plaques, d'une couleur différente, donc reconnaissable à chaque barrage routier, les propriétaires devaient obtenir l'aval de l'office des douanes et impôts et payer une "taxe spéciale" sur les véhicules.

Comment les Palestiniens ont-ils répondu à ces mesures punitives ? Beaucoup n'avaient pas le choix. Les taximen de Gaza, par exemple, ont dû se plier aux nouvelles réglementations s'ils désiraient contin-

La bataille de l'impôt à Beit Sahour

Beit Sahour est une ville de 12 000 habitants, en Cisjordanie, près de Béthléem. Après 20 ans d'occupation israélienne plus ou moins bien vécus, l'Intifada a éclaté et tout a basculé à Beit Sahour où la population est à majorité chrétienne.

En 1989, la plupart des habitants de cette ville ont décidé de refuser les impôts qu'Israël demandait. « Ce n'est pas que nous ne voulions pas payer nos impôts, explique Marie Qumsieh's, nous l'aurions fait si cet argent allait aux services publics, comme l'enseignement, la santé, l'entretien des routes... Mais, nous Palestiniens, nous ne sommes représentés nulle part. Les Israéliens ne nous disent même pas à quoi sert l'argent de nos impôts. Nous ne voulons plus que cet argent serve à l'armée pour arrêter nos hommes et tuer nos enfants ».

Le 20 septembre 1989, Beit Sahour fut choisi par les autorités israéliennes pour contraindre par la force les refuseurs à l'impôt à payer celui-ci. Toutes les entrées de la ville furent bouclées. La lignes téléphoniques ont été coupées le 27 septembre,

isolant complètement la population du reste du monde. Trente tours de guet, habitées par des soldats israéliens, ont été installées autour de Beit Sahour pour surveiller les habitants. L'état de siège fut décrété par les autorités israéliennes. L'armée a alors accompagné les collecteurs d'impôts, qui, de fait, ont confisqué aux refuseurs de nombreux biens de consommation. Ceux-ci ont été ensuite vendus à la Salle des ventes de Jérusalem. Malgré ce coup de force, la population de Beit Sahour a refusé de s'incliner devant l'occupant.

Les péripéties survenus à un entrepreneur de Beit Sahour sont à l'image de la résistance des autres habitants. Cet homme, qui refusait de payer ses impôts à Israël, a été retenu en détention administrative pendant six mois, en 1989. Lorsqu'il a été relâché, les Israéliens sont venus lui réclamer le montant de ses impôts non payés. Il ne pouvait même plus revenir travailler en Israël, car on lui avait donné une carte verte. L'armée est donc venue lui prendre, en septembre 1989, des meubles et de l'équipement ménager : le poste de

télévision, deux ventilateurs, deux tapis, le piano, un aspirateur et un robot Moulinex. Les soldats et les collecteurs d'impôts voulaient aussi prendre les bijoux de sa femme. Mais celle-ci a tellement protesté qu'ils n'ont pas osé insister.

Cet entrepreneur et sa femme se sont mis à élever des brebis pour en vendre le lait. Ils ont commencé également à élever une centaine de poules pour vendre des œufs. Ils ont construit une grande serre où ils font pousser des légumes en hiver.

Devant la détermination des habitants de Beit Sahour, l'armée israélienne a desserré son étau en levant le siège de la ville. Cela est aussi le fruit du soutien que les habitants de cette ville ont reçu de l'étranger.

Le MAN diffuse un jeu de l'oie palestinien au profit des habitants de Beit Sahour. Ce jeu de l'oie, dont le commentaire est en français, est disponible contre 35 F (port compris) au MAN, 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis.

N'hésitons pas à le commander !

nuer leur travail. D'autres, cependant, ont éludé le risque représenté par les barrages routiers en restant confinés dans leur village ou leur quartier. Pour ceux qui se sont vu retirer leur carte d'identité, il n'y avait pas d'autre alternative que de produire le certificat de paiement des impôts, la carte d'identité étant indispensable pour poursuivre une quelconque vie normale sous l'occupation. Mais en général, la majorité des Palestiniens n'ont pas renouvelé leur permis de conduire ou n'ont pas fait de demande d'autres documents officiels auprès des autorités israéliennes. L'un de mes hôtes à Gaza, en guise de défi, s'obstinait à conduire sa voiture avec l'ancienne plaque minéralogique après l'annonce de cette nouvelle mesure. A Beit Sahour, près de Bethléem, 300 villageois ont renvoyé leur carte d'identité à la municipalité dans un acte de défi et de solidarité avec ceux d'entre eux dont les maisons et les commerces ont été saisis par les agents du fisc. La réponse israélienne fut d'imposer un couvre-feu de deux semaines sur le village et de placer seize résidents en détention administrative (14).

Sanctions économiques collectives

Un autre moyen pour les Israéliens de punir les Palestiniens pour leur résistance est la sanction économique collective. En mars, après l'assassinat d'un Palestinien collaborateur dans la ville de Qabatiya, fut interdite l'exportation de briques et de produits agricoles vers la Jordanie – la principale source de revenus de la ville. De la même façon, il fut interdit aux producteurs de melon d'eau de la vallée du Jourdain et de la région de Jéricho de commercialiser leurs produits en Israël. Bien qu'il ne leur fût pas formellement interdit d'exporter vers la Jordanie, l'exigence pour les transporteurs de produire des accusés de réception des impôts, des licences de transport, des certificats de bonne conduite et autres types de documents, rendait le transport des produits virtuellement impossible. Les mêmes mesures furent adoptées pour

la production des pommes, des prunes et des pamplemousses dans la région de Hebron, où il fut interdit aux producteurs de transporter leurs produits aux principaux marchés de gros, ainsi que d'exporter vers la Jordanie et Israël. Un agriculteur de la région de Halhoul rapporte que son profit annuel sur la récolte de pamplemousses a été réduit de 10 000 à 1 000 dollars (15).

Ce sont les olives qui constituent la production la plus importante de Cisjordanie, d'une valeur d'environ 125 millions de dollars pour une bonne année, produisant ainsi jusqu'à 30 % des revenus de la région (16). Les Israéliens ont clairement exprimé aux producteurs qu'ils utiliseraient l'importance économique de la production d'olives pour restaurer leur contrôle. Ils refusèrent d'accorder les licences d'exportation aux propriétaires de presses à olives sans le paiement en contrepartie de 10 000 dinars jordaniens (environ 13 000 dollars) en tant "qu'impôts anticipés" (17). Ils ont aussi menacé de bloquer les routes d'accès aux "villages turbulents" durant la saison des récoltes. Cette forme de sanction économique fut pratiquée dans le village de Tell (réputé pour ses figues), près de Naplouse. Le blocus du village fut imposé le 13 août, juste à l'approche de la récolte des figues. Tandis que les habitants étaient autorisés à entrer et sortir du village, il leur était interdit de se rendre dans les vergers et les champs, leur équipement agricole était confisqué, et même les ânes furent réquisitionnés. Ce village qui s'était déclaré "zone libérée" durant les premiers mois de l'Intifada fut placé sous blocus durant 35 jours. Le message à tous les autres villages de la Cisjordanie était clair : si vous ne voulez pas subir le sort de Tell, ne causez pas de problèmes à l'occupant. Comme un commandant militaire israélien le faisait remarquer : « Nous n'accepterons pas une situation dans laquelle un village se révolte, puis est capable ensuite de vivre comme si rien ne s'était passé. Ce fut notre politique durant la récolte des prunes et des pamplemousses, ce le sera également durant la récolte des olives » (18).

Certains villages qui tentaient de se désengager eux-mêmes de l'administration civile de Cisjordanie ont refusé de payer leurs factures d'eau aux conseils locaux nommés par les Israéliens. En guise de représailles, l'alimentation par la compagnie israélienne des eaux Mekorot fut coupée. Mais si les habitants pouvaient se procurer suffisamment d'eau pour leurs besoins domestiques à partir des puits locaux, l'alimentation était insuffisante pour irriguer leurs récoltes et ils furent contraints à payer leurs factures. Les villages qui ont refusé de payer leurs factures d'électricité pour la même raison ont subi la même expérience.

Les forces d'occupation et, dans certains cas, les colons, ont également détruit les récoltes et les vergers en guise de représailles collectives dans les "zones turbulentées". De leur côté, les Palestiniens ont également décidé de détruire des forêts et des champs en Israël. Le commandement unifié a déclaré que le 22 juin, "jour d'incendie", et durant le mois de mai 13 000 hectares de forêt ont été détruits en Israël.

Mais la forme la plus drastique de représailles collectives employée par les Israéliens fut sans doute le couvre-feu. Sans omettre les conséquences humaines et psychologiques sur les familles confinées jour après jour dans leur habitation, les coûts économiques du couvre-feu furent particulièrement graves. Il est interdit de se rendre à son lieu de travail, donc pas de salaire. Il est interdit de se rendre aux champs, ce qui entraîne des résultats catastrophiques sur l'économie locale. Prenons comme exemple le village de Qalqilya qui, en août 88, fut soumis au couvre-feu durant 29 jours. Le village se trouve au centre de la région de production des citrons. Les citronniers ont besoin d'irrigation tous les 10 à 15 jours pour ne pas être endommagés, tandis que certains champs laissés sans eau durant cette période sont irrémédiablement détruits. Voici un extrait du journal d'un soldat israélien durant ce couvre-feu :

« Alors que la patrouille de surveillance (pour s'assurer que personne n'essayait de sauver les récoltes) arrivait à la fin de la nuit, nous avons observé une famille récoltant un panier de tomates. Soudain notre jeep s'est élancée... Nous les avons encerclés. Ils nous ont raconté qu'ils n'avaient rien à manger, qu'ils mouraient de faim et qu'ils n'avaient pas le choix. A tel point que la vieille femme, âgée d'environ 90 ans, tomba à genoux, embrassa ma main et me supplia de les laisser partir. "Nous avons réellement besoin de ces tomates" me dit-elle. »

Avec le temps et l'expérience, les habitants des camps de réfugiés, des villes et des villages sujets au couvre-feu ont appris à survivre. La plupart des familles ont accumulé pour deux mois de réserves en alimentation de base et autres produits indispensables. Ceux qui ont pu en supporter les coûts ont construit à côté de leur maison une citerne d'eau. Les villages voisins, dans l'obscurité de la nuit, envoyent également des provisions qui sont distribuées par les jeunes en suivant les instructions des comités populaires. Dans les régions proches de la "Ligne Verte", les provisions sont fournies par les villages palestiniens situés en Israël et déposées à la limite des villages pour être récoltées et distribuées par les jeunes.

L'économie domestique

Une des clés de la stratégie de survie et de résistance des Palestiniens dans les territoires occupés a été la régénération de l'économie domestique. Puisque le souci du commandement unifié du soulèvement s'est dirigé vers des méthodes d'éternisation de la lutte, ils ont commencé à exhorter la population à « intensifier l'économie domestique en cultivant leur terrain, élevant de la volaille, limitant les dépenses et boycottant les produits sionistes » (20).

Lorsque j'ai visité les territoires occupés en septembre 88, les gens que j'ai rencontrés m'ont fière-

ment avoué qu'ils « retournaient aux sources », redécouvrant le style de vie simple des générations antérieures. Le boycott des produits israéliens, la fermeture des magasins, la perte de revenus due aux grèves, l'augmentation du temps passé à la maison, combinés avec la crainte des tentatives israéliennes de les « soumettre par la faim », tous ces facteurs ont poussé les Palestiniens à répondre à l'incitation de leurs dirigeants, à devenir indépendants et auto-suffisants en simplifiant leur style de vie. Bien sûr, ces pratiques n'étaient pas nouvelles pour les paysans des villages, mais pour la classe moyenne, cela signifiait faire son propre pain et travailler de ses mains dans le potager installé dans les jardins. Beaucoup de gens ont acheté quelques volailles. Des terres en friches ont été converties en lotissements communaux. De telles entreprises avaient une valeur plus symbolique que la production de produits alimentaires. Un observateur explique que le but de ce « labour pour la victoire », mis sur pied à Ramallah par ses voisins de classe moyenne, consistait à « semer les graines d'un plus grand sentiment de communauté et propager l'idée d'indépendance face à Israël » (21).

Il est possible également que l'objectif réel, l'utilité des essais de la classe moyenne de labourer et ensemencer leur jardin, était de les convaincre qu'eux aussi pouvaient jouer leur rôle dans le soulèvement. Quoi qu'il en soit, les forces d'occupation israéliennes ont considéré ces activités de développement rural comme hautement subversives. Un agronome du village de Beit Sahour a décidé de faire partager à la communauté ses capacités professionnelles en vendant, avec quelques amis, des semences et de l'équipement agricole de base et en prodiguant des conseils aux gens pour leurs potagers. Il fut menacé de 24 heures d'arrestation s'il ne cessait pas ses activités (22). De sources israéliennes, il fut l'un de ceux qui furent condamnés à une détention administrative, à la suite du renvoi en masse des documents d'identité en protestation des saisies effectuées sur les propriétés des villageois par les agents du fisc. Découragés par les

dix jours de couvre-feu imposés sur le village, les habitants disent que cela a aidé à renforcer le comité local qui a organisé la distribution de nourriture durant le couvre-feu, et par là-même donné aux villageois l'opportunité de préparer leur auto-suffisance (23).

Le financement extérieur

Bien que poursuivant un style de vie plus simple, réduisant leur niveau de consommation aux produits de base, et tentant de se désengager autant que possible de l'économie israélienne par le processus d'auto-suffisance, les Palestiniens vivant dans les territoires occupés ont toujours besoin d'argent pour survivre. Dans le passé, la majeure source de financement a été l'envoi de versements réguliers par les membres des familles vivant et travaillant dans la région du Golfe ou ailleurs. Ces versements étaient transférés soit via la Cairo-Amman Bank, qui a une filiale dans les territoires occupés, soit par des courriers qui passaient l'argent via la Jordanie. Avec le commencement de l'Intifada, la fourniture de ces fonds prenait une importance supplémentaire à cause de la diminution des possibilités d'emploi en Israël et dans les territoires occupés. Au même moment, la population fut encouragée par les promesses d'aide financière faites par les Etats Arabes, lors du sommet d'Alger en avril 88, spécifiant que des compensations seraient fournies à tous ceux qui seraient menacés dans leurs moyens d'existence par le soulèvement. Un accord spécifique, fait par l'Irak et la Jordanie, précise que des pensions seraient payées aux familles des martyrs tués pendant le soulèvement.

Dans leurs tentatives de vaincre le soulèvement, en augmentant les coûts économiques de la résistance, l'objectif des Israéliens était naturellement d'endiguer cet afflux d'argent. Tant que les Palestiniens peuvent être financés par l'étranger, cela rend relativement caduques la majorité des sanctions éco-

nomiques imposées par les Israéliens. Ceux-ci ont commencé à sérieusement restreindre les activités des agents de change agréés et à limiter à 400 dinars jordaniens (dj) – soit environ 530 dollars – les montants des sommes qui peuvent transiter sans déclaration par la frontière jordanienne. Il restait la Cairo-Amman Bank dont les comptes et les activités sont étroitement surveillés en tant que seul canal légal par lequel les Palestiniens peuvent recevoir des sommes au-delà de 400 dj. En mars, les Israéliens ont ordonné que tout transfert de sommes supérieures à 400 dj nécessiterait une autorisation spéciale de la part des autorités, limitant ces transferts à un par mois. Ces restrictions furent intensifiées en août 88 : les individus ne furent autorisés à recevoir des paiements jusqu'à 400 dj qu'une fois tous les deux mois, et des mesures furent prises pour obliger les organisations non-gouvernementales à justifier leurs sources de financement (24). En fait, les Israéliens ont fermé beaucoup d'organisations non-gouvernementales à caractère social, en partie pour détruire toute forme d'organisation collective palestinienne et d'aide mutuelle, en partie dans l'esprit d'un harcèlement économique, et en partie en étant persuadés que ces associations sont des maillons de financement au sein des territoires (25).

En dépit de ces mesures, et de leur réelle efficacité, l'argent a continué à circuler parmi les réseaux. La plupart continue à être transféré au sein des canaux traditionnels. Le moyen classique est de faire transiter l'argent par les banques commerciales israéliennes, les dépôts étant effectués par des comptes secrets hors d'Israël ; cet argent est alors retiré en petites quantités pour ne pas attirer l'attention. Une autre méthode, apparemment, est l'achat d'obligations gouvernementales israéliennes par des Palestiniens vivant aux USA, qui sont ensuite envoyées à des individus, ou des institutions, dans les territoires occupés, pour être converties (26). Des Palestiniens vivant en Israël, des Israéliens anti-sionistes, des juifs ultra-orthodoxes non-sionistes, des hommes d'affai-

res et des touristes, ont également agi en tant que courriers ou intermédiaires, certains en solidarité avec le soulèvement, d'autres profitant d'un pourcentage.

Fin juillet 88, les Palestiniens ont reçu un choc économique d'un côté inattendu, lorsque le roi Hussein a annoncé la rupture des liens légaux et administratifs entre la Jordanie et la Cisjordanie. Selon des estimations non-officielles, la Jordanie a dépensé environ 200 millions de dollars par an pour le financement, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, des hôpitaux, des projets de développement agricole, des institutions islamiques telles la WAQF, et l'aide aux municipalités. Ce financement couvrait les salaires et les pensions d'environ 21 000 enseignants palestiniens, administrateurs civils et autres fonctionnaires pour une somme de 46 millions de dollars par an. L'OLP a promis d'assumer l'entièvre responsabilité sur tous les emplois et les financements menacés par la décision jordanienne. Mais ce qui concerne tout le monde fut la dévaluation du dinar jordanien, la principale monnaie utilisée par les Palestiniens. A cause de l'incertitude politique accompagnant l'annonce de Hussein du 31 juillet, les Palestiniens et les Jordaniens se sont empressés de changer leurs dinars en dollars. Il en est résulté une dévaluation de 17 % sur le dinar pour le mois d'octobre ; donc une dévaluation semblable sur les économies de beaucoup de Palestiniens (27).

Israël, pour sa part, n'a pas échappé aux diminutions de ses financements extérieurs. En février 88, le Parlement Européen a refusé de ratifier un accord allouant à Israël un prêt préférentiel de 500 millions de francs, ainsi que des facilités d'accès aux marchés européens, en guise de rétorsion face à la répression dans les territoires occupés et au refus d'Israël d'honorer un accord autorisant l'exportation des produits agricoles palestiniens directement vers la CEE, plutôt que via la commission d'exportation israélienne (28). Les groupes de soutien aux Palestiniens ont également tenté de promouvoir un boycott international des produits israéliens. Quoi qu'il en soit, ces mesures

sont relativement insignifiantes face à l'aide reçue annuellement des USA et estimée à quelque 3 milliards de dollars.

Conclusion

Dans ce qui semble être une lutte inégale entre l'Etat israélien et les Palestiniens dans les territoires occupés, le combat mutuel pour imposer à l'adversaire des mesures économiques punitives a été d'une importance cruciale. Tandis que les combats de rue quotidiens, les morts, les blessés, les arrestations et les déportations attiraient l'attention mondiale, un combat plus en profondeur a pris place. Il a durement coûté aux deux parties. Pour les Palestiniens, les souffrances, dues à leur engagement dans la résistance, sont devenues une part acceptée de leur vie. Ils sont prêts à endurer le harcèlement économique avec fierté et ingénuité, convaincus qu'en résistant aux mesures économiques que les Israéliens leur imposent, ils sont, en fait, en train de créer les bases d'un futur Etat Palestinien.

Pour Israël, les conséquences économiques de l'Intifada sont peut-être moins évidentes pour l'observateur extérieur, mais elles n'en sont pas moins réelles. On estime que l'Intifada coûte environ 100 millions de dollars par mois, un fameux poids pour une économie dont le produit national est de 27 milliards de dollars (29). Cela inclut non seulement les dépenses militaires directes (matériel et équipement), qui sont en fait relativement basses, mais également les pertes de revenus, venant des impôts, de la baisse de la production et des ventes, et le trou dans l'économie occasionné par la mobilisation d'un grand nombre de réservistes qui sont actuellement réquisitionnés pour un service de 60 jours par an, au lieu de 30 jours précédemment.

En dépit des coûts endurés par les deux parties, il est difficile d'entrevoir une fin au conflit. Tant que les

Palestiniens sont prêts à accepter le harcèlement et la lutte comme "style de vie" et tant que les USA continuent à financer les Israéliens pour un montant de 1 000 dollars par personne, et par an, le conflit peut durer longtemps si une solution politique n'est pas trouvée d'ici là.

Traduction : S. VANDEN BERGHE

- (1) *The Independant*, 30 janvier 88.
- (2) Ceci fait écho à un appel lancé par le Centre Palestinien pour l'Etude de la non-violence.
- (3) *The Guardian*, 4 mars 88.
- (4) C. Richards dans *The Independant*, 30 janvier 88.
- (5) *Al Fajr*, 20 mars 88.
- (6) C. Richards, 30 janvier 88, *The Independant*.
- (7) Une réunion de commerçants de Jérusalem-Est menaça de grève ininterrompue tant que les 14 n'étaient pas relâchés. Voir *Al Fajr*, 1^{er} mai 88.
- (8) Les Palestiniens des territoires ont été plus lourdement taxés que les Israéliens. Voir S.J. Baxendale dans *Christian Science Monitor* (CSK), 15-21 août 88.
- (9) Il faut remarquer qu'aucune forme de reçu n'était demandée pour ces contributions, en vue d'éviter toute accusation de corruption ou de malversation.
- (10) Voir D.R. Francis in *CSM*, 9-15 mai 88.
- (11) *Al Fajr*, 14 août 88.
- (12) *Al Fajr*, 19 juin 88.
- (13) *Id.*
- (14) *Jérusalem Post*, 15 juillet 88.
- (15) *The Guardian*, 16 mars 88.
- (16) *CSM*, 3-9 octobre 88.
- (17) *Idem*.
- (18) *Idem*.
- (19) J. Kestenbaum, "a soldier's diary", *Jerusalem Post*, 16 septembre 88.
- (20) *The Independant*, 13 avril 88.
- (21) *Id.*
- (22) *The Guardian*, 3 juin 88.

(23) D. Kuttab, *Middle East International* (MEI), 22 juillet 88, p. 11.

(24) Cette intensification des efforts pour endiguer le flot de capitaux a suivi l'annonce par le roi Hussein qu'il allait rompre les liens avec la Cisjordanie.

(25) *The Guardian*, 5 août 88.

(26) *MEI*, 24 juin 88.

(27) *Financial Times*, 7 novembre 88.

(28) Ce fut seulement en octobre, soit 8 mois plus tard, qu'Israël a produit le premier permis d'exportation directe vers la CEE pour des producteurs palestiniens de Gaza, en vue de débloquer la situation pour la ratification de l'accord de la CEE. Voir *The Guardian*, 11 octobre 1988.

(29) *CSM*, 9-15 mai 88.

Le coût de la répression

La Banque d'Israël a signalé que l'Intifada, en 1988, a coûté à Israël 650 millions de dollars en déficit d'exportation. De plus cette banque indique qu'une « perte d'un montant incalculable » a été provoquée par le climat d'incertitude qui décourage les investisseurs et les consommateurs, qu'ils soient Israéliens ou étrangers, de financer l'économie israélienne.

Les pertes à l'exportation incluent 280 millions de dollars de manque à gagner, de la part des touristes découragés de venir en Israël.

Source : Palestine Perspectives, sept.-oct. 1989.

Le deuxième boycott international de Nestlé

par Anne-Marie BIENVENU *

Malgré les engagements pris en 1984, et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la firme Nestlé continue à promouvoir ses laits artificiels de par le monde. C'est pourquoi la Coordination Internationale du premier boycott (IBCO) lance un nouveau boycott de Nestlé, qui détient environ 50 % du marché international des aliments infantiles.



Le sein ou le biberon ?

Dans les pays dits développés, chaque famille à la naissance se pose cette question : le sein ou le biberon ? Pour des raisons personnelles ou médicales, certaines mères choisissent une alimentation artificielle. Mais dans la plupart des cas, l'allaitement au sein demeure la meilleure garantie de santé et de bien-être de l'enfant, et cela sous n'importe quels lieux.

M. Half Mahler, directeur général de l'OMS, indiquait en 1980 que « dans les pays en voie de développement, la mortalité des enfants nourris au sein pendant moins de six mois est de cinq à dix fois plus élevée au cours de leur second trimestre de vie que celle des enfants nourris au sein pendant six mois ou plus ». Le professeur Lestrade, de l'hôpital Debré à Paris, ajoutait, en 1989, que « dans les pays développés, on pourrait diminuer de moitié les lits hospitaliers pour les nouveau-nés et les nourrissons s'ils bénéficiaient tous de l'allaitement maternel ». L'intérêt de l'allaitement maternel ne relève donc pas d'un mythe ou d'une mode.

Des recherches médicales ont maintes fois montré les avantages de l'allaitement au sein :

- dans le domaine hygiénique : toujours prêt à l'emploi, le lait maternel passe directement de la mère à l'enfant, sans intermédiaire coûteux ou polluant ;

* Coordinatrice de Nutrition Infantile SOLAGRAL.

- dans le domaine biologique : le lait maternel offre une nutrition inégalée par la spécificité de ses composants. La structure moléculaire des protéines n'est pas la même que celle du lait de vache ou du lait de soja, par exemple. L'existence de multiples facteurs anti-infectieux n'est pas imitable ;

- dans le domaine des contacts sensoriels et affectifs : l'allaitement au sein favorise habituellement autant l'épanouissement de l'enfant que celui de la mère. Le professeur Lestradet et le docteur Muruani ont constaté « qu'il n'y a jamais de mauvais traitement par la mère quand l'enfant est allaité au sein ».

Ces divers aspects facilitent une meilleure maturation du système immunitaire vis-à-vis des infections, voire des allergies et des maladies auto-immunes, comme le diabète insulino-dépendant. L'allaitement maternel conduit à un développement physiologique, affectif et social optimum (voir l'histoire de Mireille en encadré).

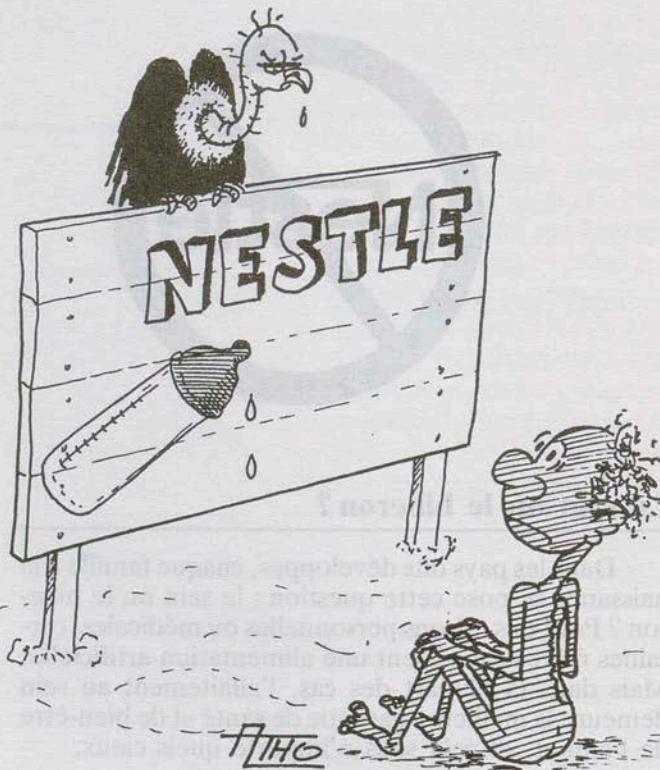
L'allaitement au sein regagne actuellement du terrain dans les pays développés. Dans les pays du Sud, au contraire, on constate que les laits industriels pour nourrissons continuent à être de plus en plus prisés. Les firmes productrices de ces erzatz du lait humain ont, avec l'aide des services hospitaliers, largement contribué à cette expansion par leurs pratiques commerciales. L'OMS les a publiquement réprobées.

“Nestlé tue les bébés”

Ce cri d'alarme lancé par un groupe de Berne, en 1974, a été largement repris dans le monde. Il popularisait, à l'époque, le rapport de l'ONG anglaise, WAR ON WANT, qui dénonçait la façon dont les fabricants d'aliments infantiles maltraitaient déjà les bébés. La brochure “The baby killer”, “le biberon-tueur de bébés”, faisait connaître en Occident l'appel des femmes de Malaisie à travers l'Organisation

Internationale des Unions de Consommateurs. Ces femmes demandaient la mise en place d'un code de commercialisation, car elle constataient que plus elles donnaient le biberon à leurs enfants, plus ils étaient malades et mouraient. Inversement, la suppression des biberons diminuait les maladies et les décès.

Cette vulgarisation eut des conséquences spectaculaires. Nestlé, en effet, a poursuivi le groupe suisse en diffamation lors d'un procès célèbre. Celui-ci déclencha des campagnes d'information dans de nombreuses régions et le premier boycott de la firme qui s'opéra dans dix pays. C'était il y a quinze ans ! Le succès de ce boycott fut tel qu'en 1981, l'OMS édicta un Code de commercialisation des substituts du lait maternel. Ce code, toujours en vigueur, demande aux



gouvernements et aux personnels de santé d'indiquer explicitement aux mères la supériorité de l'allaitement au sein. Il vise également à assurer une utilisation correcte des aliments industriels, **mais seulement quand ceux-ci sont indispensables**, « sur la base d'une information adéquate et au moyen d'une commercialisation et d'une distribution appropriées » (voir encadré).

En 1986, le Parlement Européen demandait à la Commission de la CEE de promulguer une directive reprenant tous les articles du Code qui a été voté par les douze pays membres de la CEE en 1981. Malgré cela, on constate en 1990 que rien, ou presque, n'a changé dans les façons d'agir de Nestlé et des autres fabricants de laits artificiels.

Le comportement des firmes depuis le Code

S'il est vrai que les firmes ont souvent supprimé les représentations de bébés sur les emballages des aliments infantiles, et y ont écrit, en lettres microscopiques, précisons-le, la supériorité de l'allaitement maternel, elles ont affiné leurs pratiques commerciales, afin de mieux contourner les recommandations du Code, tant dans la lettre que dans l'esprit. Les publicités dans la presse médicale et auprès du grand public se perpétuent. Des laits "diététiques artificiels" sont donnés aux maternités en grande quantité, en Europe comme dans les pays du tiers monde. Des paquets-cadeaux sont offerts aux mères, ils renferment de multiples incitations à abandonner l'allaitement au sein. Ces pratiques insidieuses ont pour but de faire douter les mères de leur capacité à allaiter. Le libre choix s'en trouve largement compromis. De fait, en Europe, le Code n'a jamais été appliqué.

Après une période d'accalmie, les firmes ont reconduit leur politique commerciale musclée. Dans les pays du Sud, les familles les plus aisées constituent

souvent une cible de choix. Elles désirent à tout prix adhérer au modèle occidental. Or leurs enfants connaissent aujourd'hui les mêmes problèmes de santé que ceux des pays riches. Par ailleurs, quand les mères les plus démunies reçoivent des dons de lait en poudre, les conséquences s'avèrent rapidement néfastes. La privation des avantages de l'allaitement maternel est doublée de conditions d'hygiène aléatoires et d'un faible pouvoir d'achat pour se procurer les quantités suffisantes de lait en poudre. Les échantillons distribués inconsidérément tarissent le lait maternel par manque de succion. Ils sont à l'origine, comme l'indiquait en 1984 James Grant, directeur de l'UNICEF, « de la mort d'au moins un million et demi d'enfants par an ».

Les mésaventures de Mireille

Sylvie conduit sa petite Mireille au bilan de santé des 9 mois dans une PMI. Le docteur dit à la mère :

– Votre enfant est précoce, son développement psycho-moteur est en avance de 6 semaines sur les autres enfants. Comment l'alimentez-vous ?

Sylvie répond :

– Ma fille mange avec moi. Je ne lui ai jamais fait de nourriture spéciale, et je lui donne le sein quand elle le demande.

– Comment ? rétorque le docteur, Vous êtes infirmière en pédiatrie et vous lui donnez encore le sein à 9 mois ?

– Je ne comprends pas bien, explique la mère. Vous venez de me dire que les tests de Mireille sont excellents, où est donc le problème ?

Le dialogue entre cette mère et le docteur n'est pas un témoignage isolé comme en témoignent les échos des groupes de soutien aux mères qui désirent allaiter au sein. Ces groupes sont au nombre de 70 en France.

Appel au boycott

Le boycott de Nestlé est une action non-violente capable de contrecarrer la violence quotidienne faite aux enfants et à leurs familles. Avec les autres firmes, Nestlé trompe les personnels de santé et les parents par ses pratiques commerciales. Les publicités mensongères sur les laits hypo-allergéniques en sont un exemple flagrant. Elles ont été interdites dans trois états des Etats-Unis.

Puisque Nestlé ne tient ni compte des mises en garde du juge lors du procès, ni des recommandations de l'OMS et du Parlement Européen, les consommateurs sont appelés à détourner leurs achats des produits de cette firme jusqu'à ce qu'elle applique tous les points du Code International en tous pays. Nestlé, ce n'est pas que du lait pour nourrissons. Sur n'importe quel rayon d'épicerie les produits de cette firme sont nombreux : Nescafé, Nesquick, Crunch, Chambourcy, Findus, Maggi, Mousseline, Guigoz, Cérélac, etc.

Le choix des mères et le droit des enfants à la santé doivent être respectés, protégés et facilités.

* *
*

Pour plus amples renseignements sur cette action de boycott on peut s'adresser à :

Peuples Solidaires (badges, dossiers) : 1, rue Joutx-Aigues, 31000 Toulouse.

Terre des Hommes c/o Anita Hohn, Le Cellier, 44000 Nantes.

Info-Allaitement 41, 10, rue d'Auteuil, Chouzy-sur-Cesse, 41150 Onzain.

CRIDEV, 41, rue Janvier, 35100 Rennes.

Nutrition Infantile SOLAGRAL, 13, bd Saint-Martin, 75003 Paris.

PS : Nutrition Infantile SOLAGRAL est soutenue par 124 associations françaises. Elles sont intervenues en 1981 auprès du représentant français à l'OMS, puis à maintes reprises auprès du ministère de la Santé et des députés du Parlement Européen (1982-1983-1984-1986). Nutrition Infantile Solagral utilise divers travaux scientifiques et rapports rassemblés par des pédiatres, des sages-femmes et des mères de famille. Elle représente ces associations dans le Réseau International d'action sur les aliments infantiles (IBFAN) qui a des antennes dans 70 pays.

Éléments de bibliographie

Dossier N... comme Nestlé, Jean-Claude Buffle, Edition Alain Moreau.

Spécificité des protéines du lait humain, A. Chtourou, G. Brignont et B. Ribadeau-Dumas, INRA de Jouy-en-Josas, 1984.

Art. "L'allaitement maternel", B. Ribadeau-Dumas, *La Recherche*, janvier 1980.

Art. "Démonstration de la supériorité du lait maternel pour le bébé humain sur les laits d'animaux", dans *L'alimentation et la vie*, n° 66, p. 146-165.

Art. "Facteurs immunologiques du lait humain" par Bozzola, Cernadaz et Lopez, dans *Archives pédiatriques*, n° 86 (1988). Cet article fait état de 111 conférences internationales.

Art. "L'allaitement maternel, facteur de prévention des allergies", par le prof. Michel de Montpellier, dans *La Revue du praticien*, novembre 1989.

La peau et le toucher, A. Montagu, Paris, Seuil. On trouvera dans ce livre une contribution intitulée « La stimulation cutanée exerce une influence bénéfique sur le système immunitaire », et une autre « Le palais et les lèvres du nouveau-né sont des zones de contact privilégiées ».

Actes du Congrès sur les Droits de l'Enfant, à paraître en 1990. Cette publication est éditée par l'association La Harpe, 36, avenue Reille, 75014 Paris.

La brochure *Pouvoir choisir l'allaitement et clefs pour déjouer les farces des publicités d'aliments infantiles* est disponible à SOLAGRAL, 12, bd Saint-Martin, 75003 Paris.

Le Code International de commercialisation des substituts du lait maternel*

Ce code a été voté par 117 pays sur 121 par l'Assemblée Mondiale de la Santé, en 1981. Il demande l'application de huit points. Les fabricants d'aliments infantiles se sont engagés à l'appliquer dès octobre 1979.

- 1) Le Code demande aux gouvernements de promouvoir l'allaitement au sein.
- 2) Le Code demande aux firmes fabriquant des aliments infantiles de ne pas donner de matériel éducatif, sauf si c'est expressément contrôlé par les pouvoirs publics.
- 3) Le Code réprouve toute publicité pour ces produits, sous quelque forme que ce soit.
- 4) Le Code demande aux services de santé de ne pas promouvoir les substituts de lait maternel. *Ceux-ci doivent être achetés et non reçus gratuitement.*
- 5) Le Code demande qu'aucun cadeau, même modeste, ne soit fait aux professionnels de la santé.
- 6) Le Code stipule que les fabricants doivent concevoir des emballages qui ne découragent pas l'allaitement au sein. Ces emballages doivent ne comporter aucune représentation de bébé, ni aucune image, de nature à idéaliser l'emploi du biberon. Ils doivent mentionner très lisiblement la supériorité de l'allaitement maternel et mettre en garde les mères contre les risques d'une utilisation incorrecte du produit.
- 7) Le Code précise que les fabricants doivent appliquer ces recommandations dans tous les pays.
- 8) Les associations de professionnels et de consommateurs sont invitées à surveiller l'application de ce Code.

* Le Code de l'OMS comprend plusieurs pages. Il peut être obtenu en écrivant à : Nutrition Infantile SOLAGRAL, 13, bd Saint-Martin, 75003 Paris.

Les actes du forum « La non-violence dans les luttes pour les droits de l'homme » qui s'est tenu à Paris les 25 et 26 novembre 1989 paraîtront vers le 15 mai 1990. Avec les interventions de Luis Perez Aguirre (Uruguay), Brian Brown (Afrique du Sud), Mubarak Awad (Palestine), Walid Salybi (Liban) Jarlat Dsouza (Bengladesh), Yaroslav Dubiel (Pologne), Banou Parsi (Iran), Henriette Louis (Objection de conscience pendant la Révolution).

Jusqu'au 15 mai, il est possible de passer commande pour le prix de 50 F (port compris). Au-delà de cette date, le prix sera de 75 F (port compris). Ecrire à Forum « Non-violence et droits de l'homme », 64, rue d'Orsel, 75018 Paris.

Stage d'initiation à la défense civile non-violente

Le M.A.N. (Mouvement pour une Alternative Non-violente) organise un stage d'initiation à la défense civile non-violente du **23 au 27 mai 1990**, à Ecully (près de Lyon). Avec des exposés, des ateliers, des jeux de rôle, des vidéos... sans oublier la fête. Coût : 800 F (tarif normal), 600 F (objecteurs). Renseignements et inscriptions au M.A.N. (Eric Rodriguez), 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis. Tél. : 38.93.13.73.

L'actionnariat responsable

Nestlé interpellé par des actionnaires

par Claire-Marie SAND

Cet article fait état de la prise de conscience d'actionnaires de Nestlé au sujet des méfaits que cette firme cause dans les pays du Tiers-Monde. Cette prise de conscience ne va pas toutefois jusqu'à critiquer le libéralisme économique. Elle pourrait cependant y conduire.

« Depuis que cette assemblée a commencé, disait P. Pradervant, actionnaire de Nestlé à l'assemblée générale du 19 mai 1988, 1 500 personnes dont 1 200 enfants sont mortes de faim. J'ai la conviction profonde... que pas un seul actionnaire de cette entreprise ne voudrait toucher des dividendes s'il pensait qu'ils provenaient d'activités qui, même indirectement, encouragent la faim. »

C'est ainsi que des actionnaires portent au cœur des multinationales la voix humaine de ceux qui n'y sont jamais pris en considération, sinon en leur seule qualité de consommateurs.

En Suisse, par exemple, dans la foulée de la campagne contre la commercialisation abusive de substituts inadaptés du lait maternel dans les pays du Tiers Monde, des actionnaires de Nestlé ont fondé en 1981 la CANES (Convention d'Actionnaires de Nestlé). L'Association d'Actionnaires Critiques de l'Union des Banques suisses, pour sa part, a vu le jour en 1986.

Cette dernière se propose de « suivre avec attention les activités de l'UBS » (Union des Banques Suisses), qui devraient s'inspirer de principes éthiques en Suisse comme à l'étranger, et tout particulièrement dans leurs relations avec le Tiers Monde, « où l'em-

prise de l'Etat est grande, et où le danger de gaspillage et de corruption est énorme ».

(...) CANES, d'inspiration chrétienne réformée, ne remet pas en cause le libéralisme économique. Les actionnaires de Nestlé membres de la CANES cherchent seulement à corriger les injustices engendrées par Nestlé, pour tenter de concourir à un progrès social dans les pays du Tiers Monde (...).

Comme les sociétés abandonnées, sans opposition libre aux forces dominantes, finissent par se structurer dans l'inégalité et par se fortifier dans l'injustice et s'autodétruire avec leur environnement, les actionnaires estiment devoir représenter l'opposition constructive aux "pouvoirs dominants" pour en "maintenir la légitimité", et rétablir l'équilibre toujours instable des sociétés.

Nestlé n'adhère pas sans restriction à cette conception de ses intérêts capitalistes. Dans ce dualisme réside sans doute l'intérêt de l'initiative.

Pour mettre en œuvre sa responsabilité d'actionnaire et sa vocation à promouvoir des valeurs éthiques qui devraient inspirer la politique de l'entreprise, CANES s'est donné des objectifs concrets parmi lesquels :

– promouvoir, au sein de l'entreprise, un véritable droit à l'information sur ses orientations majeures, et notamment sur les négociations relatives aux matières premières, aux transferts de technologie, au rôle joué par l'entreprise dans le développement du Tiers Monde ;

– susciter au sein de l'assemblée générale un véritable débat sur les orientations ;

– utiliser le droit des actionnaires de décider de l'emploi des bénéfices pour préconiser des dons à des instituts pour le développement ;

– développer dans l'entreprise la prise de conscience réelle de l'immensité et de la complexité des problèmes que posent dans le monde la faim, la misère et l'oppression.

CANES sait utiliser "la plate-forme" que sont les assemblées générales de Nestlé pour faire valoir, à travers la presse, une autre conception de la responsabilité industrielle. CANES édite un bulletin, support d'information et de réflexion, et participe à des colloques et autres rencontres.

Au fil des années, le nombre des actionnaires adhérents à CANES s'est élevé, mais leur participation globale au capital de Nestlé a décrue. Il est actuellement d'un peu plus de 0,2 %. C'est néanmoins assez pour secouer la torpeur d'assemblées générales léthargiques, pour contraindre la direction de Nestlé à clarifier publiquement sa conception de la responsabilité de l'entreprise.

Nestlé répond

Tout à fait édifiante à cet égard est la réponse du président de Nestlé à un courrier de CANES en 1986 :

«... Que peut légitimement signifier "rehausser le bonheur de l'homme" dans l'optique d'une société industrielle dont la vocation consiste à satisfaire les besoins du consommateur dans le domaine alimentaire ?

Nous estimons avoir une responsabilité directe et différenciée envers plusieurs groupes de personnes : nos actionnaires et bailleurs de fonds..., nos collaborateurs..., nos consommateurs..., enfin, nos fournisseurs. Une entreprise comme la nôtre doit tenir compte de l'encadrement national dans lequel elle développe ses activités. Elle doit se comporter en bon citoyen par rapport aux législations en vigueur qui... expriment dans les pays démocratiques, les objectifs socio-économiques des peuples. Ceci vaut également pour les plans de développement adoptés par les pays du Tiers Monde... ».

Quelques extraits de la réponse d'A. Duchemin, président de CANES, expriment la position de l'association.

Concernant les actionnaires : « *Il y a conjonction entre (leurs) intérêts et une certaine responsabilité morale envers d'autres groupes de personnes... Les impératifs éthiques (que cherche à promouvoir CANES) vont dans le sens de l'intérêt à plus ou moins long terme de l'entreprise, et donc de ses actionnaires... (Parmi ceux-ci), les membres de CANES, tout en souhaitant la juste rétribution de leurs investissements, admettent que la rentabilité de ceux-ci puisse être relativisée en fonction d'impératifs éthiques* ».

Concernant les consommateurs : « *L'existence d'un marché potentiel solvable ne paraît pas être un critère suffisant pour la commercialisation de certains produits... On ne peut pas proposer de façon identique n'importe quel produit à n'importe qui. L'exemple des aliments infantiles l'a montré de façon dramatique...* ».

Concernant les fournisseurs : « *(...) Lorsqu'on apprend en assemblée générale que les bons résultats présentés découlent en particulier d'une baisse durable des cours du cacao ou du café, il faut bien s'interroger sur les conséquences envers ces fournisseurs* ».

En même temps qu'elle élargit ses exigences éthiques, et sans négliger la surveillance des activités laïties de la firme, CANES affine sa stratégie d'action-

naire. A l'assemblée générale de 1988, P. Pradervand soulève le question des cubes "Maggi", constitués de 50 % de sel et sans une trace de protéines animales, vendus en Afrique de l'Ouest à des prix considérables relativement au revenu des acheteurs. Il propose la constitution d'une commission mixte pour passer en revue les politiques de l'entreprise sous l'angle suivant : encouragent-elles ou luttent-elles contre les formes extrêmes de pauvreté qui causent la faim ? « *Une telle commission, précise-t-il, servirait directement les intérêts de l'entreprise. En effet, dans les années à venir, la pression de l'opinion pour une réglementation des activités des multinationales va devenir irrésistible – nous en avons eu un avant-goût avec l'affaire du lait en poudre...* ». Que "l'opinion publique" entende P. Pradervand ! La réponse du président de Nestlé laisse à penser que, dans – ou hors de – l'entreprise, celle-ci aura fort à faire : « *Il faut toutefois séparer, affirme-t-il, ce qui est du ressort d'une société... qui produit des aliments en répondant aux*

exigences du marché et la dimension humanitaire qui appartient au domaine privé ».

Ces forces de contestation généreuse parviendront-elles, par effet d' entraînement, à l'émergence d'un mouvement apte à modérer les atrocités inhérentes à un système, dont la raison d'être, et la finalité, sont ouvertement le profit ? CANES constate que sa démarche suscite un intérêt régulièrement croissant, et que les idées de responsabilité et d'éthique en matière d'entreprise gagnent du terrain. Qu'en sera-t-il lorsque les actionnaires, à force d'exigences éthiques, viseront la répartition et la gestion véritablement équitables des ressources communes à tous les habitants de la planète ?

NB. Pour tous renseignements sur la CANES, écrire à AGIR ICI, 19, place de l'Argonne, 75019 Paris.

Le boycott des consommateurs en France

dossier établi par Antoine BOLDO

L'existence d'un pouvoir des consommateurs s'analyse en termes de conflit entre producteurs et acheteurs.

ANV a voulu comprendre ce pouvoir en s'intéressant aux pratiques de l'UFC, car cette organisation, avec sa revue Que Choisir ? est particulièrement connue pour lancer des campagnes de boycott contre des produits jugés dangereux pour la santé ou pour l'environnement. L'UFC-Que Choisir ? ne fait pas référence explicitement à la stratégie de l'action non-violente dans ses campagnes contre la violence engendrée par le productivisme. Et pourtant c'est bien une stratégie non-violente que l'on rencontre dans le mode d'action de l'UFC-Que Choisir ?: sérieux de l'enquête contre le produit incriminé, pression à visage découvert contre le fabricant, mobilisation d'une opinion publique, appel au boycott pour contraindre le fabricant à modifier son produit ou à le retirer de la vente, volonté de faire changer les textes législatifs et réglementaires pour protéger les consommateurs.

La stratégie du boycott utilisée par les consommateurs n'est-elle pas une force pour que grandisse la démocratie ?

Déjà en 1911 (1)

La hausse des prix, les conditions de distribution font peu à peu prendre conscience aux consommateurs de leur existence.

Celle-ci va éclater – fort brutalement – en 1911, avec ce que l'on a appelé la “croisade” des ménagères. L'été 1911 connaît une très forte augmentation des produits d'alimentation les plus courants. Le litre de lait passe de 20 à 25 centimes en quelques jours, le beurre augmente de 26 % à 50 %, les œufs de 30 % .

Le mouvement consommateur va naître en Bourgogne par un boycottage : à Blanzy-les-Mines, les ménagères se mobilisent et décident non seulement de ne plus acheter ces produits, mais d'interdire leur achat à tous les habitants de la ville. A Nuits-Saint-Georges, un meeting réunit 600 personnes qui votent une motion : « Si les laitiers persistent, les consommateurs s'engagent à ne plus acheter de lait, sauf celui nécessaire aux enfants et aux vieillards ».

Partout, les ménagères se regroupent. Les “ligues de consommateurs” se créent à Nantes, Cher-

bourg, Le Havre, Colmar, Saint-Denis, Juvisy, Nancy, Soissons, Beauvais, Amiens. Mais c'est dans le Nord du pays que le mouvement va prendre toute son ampleur. (...)

Partout des manifestations tournent autour de deux thèmes : la taxation populaire des prix, mais également la lutte contre la fraude. Les consommateurs réclament un "lait pur et contrôlé" et du beurre "naturel".

Cela faisait plus d'un siècle qu'un tel mouvement ne s'était pas produit, mais la "croisade" des ménagères (...) n'est pas que la répétition d'anciens slogans enracinés dans l'inconscient populaire. C'est également la naissance d'un mouvement et d'actions modernes. Nous avons déjà vu, en Bourgogne, l'appel au boycottage. A Dunkerque, à Troyes, à Douai, les représentants élus des consommateurs entament des négociations avec des commerçants pour la fixation des prix. A Troyes, comme les discussions n'aboutissent pas, les consommateurs "confisquent" l'étalage des commerçants, vendent au prix taxé et remettent l'argent aux commerçants dépossédés. Dans le Nord, les ménagères obligent, sous la menace, les bouchers à signer, "sur papier timbré", des conventions fixant le prix de la viande. Ces textes sont à la fois les premiers accords de modération des prix, et les premiers exemples d'accords collectivement négociés entre consommateurs et professionnels...

Naturellement, toutes ces atteintes portées au grand principe de "laisser passer, laissez faire" sont insupportables pour le gouvernement qui, début septembre, envoie l'armée pour mater les ménagères du Nord. La CGT, jusque-là très réservée, rejoint alors le mouvement des consommateurs qui se durcit.

Les 1^{er} septembre 1911, un boulanger, affolé, tue un consommateur d'un coup de fusil. Riposte : les boutiques de Saint-Quentin sont littéralement prises d'assaut le 2. Le lendemain, la cavalerie investit la ville : 68 personnes sont arrêtées. Les consommateurs et les syndicalistes ne s'inclinent pas pour autant, bien

au contraire. Le 4 septembre, c'est une véritable émeute à Saint-Quentin : 20 boutiques sont saccagées. Les manifestants, qui sont plusieurs centaines, s'emparent de la prison et délivrent leurs camarades arrêtés la veille. Treize soldats ont été blessés au cours de ces trois journées. C'est à Creil que le mouvement atteindra son maximum. Les boulangers refusent d'appliquer le prix taxé par les consommateurs, soit 37 centimes le kilo de pain. Les consommateurs appellent alors à la manifestation le 13 septembre. Celle-ci durera quarante-huit heures. Les consommateurs dressent une barricade qui fait cinq mètres de haut. La troupe mettra cinq heures pour s'en emparer. Ces deux journées de combat font 40 blessés dans les rangs des consommateurs, et 15 chez les soldats.

Au total, ces deux mois d'explosion "consommateurs", qui n'ont pourtant touché qu'une partie du pays, auront fait 3 morts, 136 blessés et 396 arrestations (1).

Des consommateurs s'organisent : naissance de Que Choisir ? (2)

Décembre 1961. Quand paraît le premier numéro de *Que Choisir ?*, la France a les yeux tournés vers l'Algérie où une partie de sa jeunesse se trouve sous l'uniforme. Dans les journaux, les commentaires sur la Nuit bleue de l'OAS, le putsch des généraux, les négociations d'Evian, le procès Eichmann, l'assassinat de Lumumba, ou même la controverse ouverte autour du film de Resnais, *L'Année dernière à Marienbad*, laisse peu de place à cette nouvelle prise de conscience des consommateurs et au rôle qu'ils entendent désormais jouer dans la vie économique.

Seuls les situationnistes, dans les revues confidentielles, dénoncent la publicité mystificatrice qui cherche à associer « l'idée de bonheur à des objets » ; mais cette ébauche de critique de ce qu'on appellera bientôt la société de consommation relève davantage de la révolte individuelle philosophique que d'une

volonté organisée de défense de ceux qui commencent à peine à se baptiser "consommateurs".

Consommateur, mot rare, mot étrange, d'emploi surtout théologique jusqu'au XVIII^e siècle où les économistes se l'approprient sans beaucoup de succès, et qui nous revient des Etats-Unis dans les années cinquante avec – ce qui est le plus important – la nouvelle idée qu'il incarne. Le président Kennedy ne vient-il pas de s'engager à protéger les quatre droits du consommateur américain : droit à l'information, au choix, à la sécurité et à la représentativité ? Qui, en France, au même moment, se préoccupe de ces droits-là ? Certainement pas la classe politique, mais une minorité active, influente et qui sait se faire entendre du pouvoir : les créateurs de coopératives, les associations familiales, l'Union fédérale de la consommation, créée en 1951 – et qui deviendra l'UFC-Que Choisir ? –, et une poignée d'économistes et de hauts fonctionnaires qui font pression sur le milieu politique en soulignant l'importance du rôle des associations de consommateurs dans la bataille anti-inflationniste. Cette pression aboutira à la création par décret, en 1960, du Comité national de la consommation.

Est-ce la preuve qu'entre les premiers consommateurs organisés et le gouvernement d'alors, le courant était passé ? Il s'en faut de beaucoup. Il est probable que le gouvernement en place était davantage sensible au rôle d'appoint que pouvaient jouer les associations de consommateurs dans le décollage de ses propres objectifs économiques qu'aux demandes de protection et de représentativité qui n'étaient pas moins importantes pour elles. Alliance de circonstance, alliance circonscrite : « Comparez tant que vous voudrez, du moment que vous consommez... », ainsi aurait-on pu alors résumer la doctrine officielle. Car le pouvoir, lancé dans une course à la croissance, ne voulait pas se mettre à dos l'industrie et le commerce en soulevant, comme le souhaitaient les consommateurs, des questions délicates sur la sécurité

des produits, la qualité, la pollution, le gaspillage, les abus publicitaires, etc.

C'est donc dans ce contexte que paraît le premier *Que Choisir ?* – 16 pages, petit format 17 x 22, vendu 2,50 F aux seuls adhérents de l'Union fédérale de la consommation, directeur-gérant André Romieu. De nos jours, *Que Choisir ?* est tiré en moyenne à 300 000 exemplaires.

L'action "consumériste" peut être située dans un contexte plus général de contestation dont mai 68 a représenté le moment culminant. Quelques éléments dans la biographie de quelques journalistes de *Que Choisir ?* permettent de s'en convaincre : liens avec des organisations (JEC) ou des personnalités de gauche (Michel Rocard), avec des journaux ou des groupes de presse réputés progressistes (*Nouvel Observateur*, Bayard-Presse). Tout se passe comme si, après l'échec de changements révolutionnaires, des individus appartenant à la génération soixante-huitarde et situés à la frontière de la presse et des organisations politico-syndicales s'étaient portés vers le terrain plus praticable de la "vie quotidienne". Les défenseurs de la cause "consomériste" peuvent être rangés aux côtés d'autres catégories de contestataires, écologistes, antinucléaires, etc. : la critique écologiste peut être utilisée comme un prolongement de la défense des consommateurs en indiquant une alternative globale aux pratiques de consommation mises en cause à travers des produits déterminés. "Publicité", "société de consommation", "gadgets"... sont des cibles potentielles d'un discours de contestation qui, pour obtenir une forme systématique, se voit conduit à faire des emprunts à des discours d'allure plus savante.

Extrait du Rapport de recherche pour le Secrétariat d'Etat à la Consommation : « La constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public ». Paris. Centre de sociologie urbaine, CNRS, 1985.

1972 : L'U.F.C. QUITTE L'I.N.C.

En octobre 1972, l'U.F.C.-*Que Choisir?* a quitté l'I.N.C. (l'Institut National de la Consommation). Pourquoi ? *Que Choisir?* s'en est expliqué à l'époque en ces termes :

« Une association de consommateurs puissante, qui réalise des essais comparatifs, qui dénonce régulièrement et en toute liberté les mauvais produits et les carences des services publics est évidemment un "danger" pour les fabricants, et une gêne pour le gouvernement. L'I.N.C., dans son fonctionnement actuel, est surtout un moyen de contrôler les consommateurs. »

Pour les dirigeants de l'U.F.C., l'Institut national est "inefficace" et constitue un frein au développement des organisations de consommateurs.

« Lorsqu'il a été créé, l'I.N.C. a été présenté comme un instrument technique au service des consommateurs et de leurs organisations. Or, en réalité, l'I.N.C., appareil d'Etat et ne tirant son existence et ses moyens que de l'Etat avec des hommes choisis par l'Etat, a surtout cherché, avec le poids que lui donnaient les fonds publics, à se substituer aux organisations de consommateurs indépendantes et à les concurrencer. »

« L'I.N.C. a fondé une revue à grand tirage, a procédé à des essais comparatifs et a progressivement représenté les consommateurs dans diverses instances nationales et internationales. »

« La défense des consommateurs ne peut être menée efficacement que par les consommateurs eux-mêmes, au sein d'authentiques associations, libres de tout pouvoir, politique ou économique. »

Sources : *Que Choisir?*, n° 225, février 1987.

Historique du boycott de la viande de veau : une victoire historique ! (3)

En 1980, le gouvernement menace de revenir sur la loi de 1976 interdisant les hormones.

Les fraudes sont révélées au grand jour, montrant l'importance du trafic clandestin d'hormones dans l'élevage.

Les consommateurs français, puis européens boycotttent la viande de veau.

Le gouvernement français renonce à abroger la loi de 1976 ; puis le Conseil des ministres européens jure solennellement d'interdire les hormones dans l'élevage.

En 1984, le gouvernement français fait voter tranquillement une loi autorisant les hormones dans l'élevage bovin (juillet 84).

Au niveau européen, un projet de directive de la Commission prévoit également l'autorisation des hormones naturelles, mais interdit encore certaines substances anabolisantes. Pour combien de temps ?

Les consommateurs français et européens sont-ils en train de perdre une grande bataille de la qualité ?

Entre 1980 et 1984 que s'est-il donc passé ? Tout simplement on s'est livré à une savante manœuvre de contournement. C'est particulièrement clair au niveau européen.

Premier temps : tout en maintenant l'interdiction des hormones, on fait admettre qu'après tout ces substances sont des médicaments, et qu'il ne saurait être question d'interdire de soigner des bêtes malades. Autrement dit, il est possible d'utiliser ces substances à des fins thérapeutiques.

Second temps : pour "soigner" le cheptel, on fait admettre les hormones dites "naturelles", les autres restant évidemment interdites. Pour donner toute crédibilité à cette proposition, on prévoit le principe de contrôles stricts à l'échelon européen (dont, soit dit en passant, on n'a jamais précisé les modalités). Pourquoi les hormones naturelles ? Parce que toute une série de comités scientifiques auprès de la Communauté ont déclaré qu'elles ne présentaient aucun

danger pour la santé humaine. A partir de là, on était mûr pour le troisième temps.

Troisième temps : puisque ces substances ne sont pas dangereuses pour la santé, pourquoi ne les utiliser que pour soigner ? Il serait tellement plus simple de les utiliser en permanence, pour engraisser le bétail ! Ce qui fut fait dans un projet de directive en juin 84. Et voilà comment on passe en quatre ans d'une situation d'interdiction totale à une situation de "normalisation" ... Car il ne faut se faire aucune illusion : si les hormones naturelles se sont introduites les premières dans la place, c'est pour ouvrir la porte dans quelque temps à des substances anabolisantes artificielles comme le *Zéranol* et le *Trembolone* qui seraient interdits du 1^{er} juillet 1985 au 1^{er} juillet 1986 seulement !

Voilà le travail. En finesse, en douceur, sans boycott de la part des consommateurs. De la belle ouvrage en tout cas de la part de ceux qui poussent à la roue depuis des années, c'est-à-dire les producteurs d'hormones (au premier rang desquels *Roussel Uclaf*). Ils ont su patiemment convaincre une majorité d'experts dans les différents comités scientifiques européens à qui ils ont fourni la plus grande partie de leur documentation. « *Les hormones naturelles ne sont pas dangereuses* » : la preuve c'est que ces fabricants l'ont dit ! *Roussel Uclaf* a une autre raison de se réjouir : en France on a fait plus fort et mieux.

Sur la base de la logique exposée plus haut, le gouvernement français a fait adopter une loi en juillet 1984, admettant le principe de l'anabolisation à des fins d'engraissement (comme ça au moins c'est clair !). Ces substances, pour être utilisées, devront satisfaire à une procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM), exactement semblable à celle qui existe pour les médicaments (on vous le disait bien que c'était pour soigner !).

Une fois le système des AMM mis en place, il n'y a plus qu'à le faire marcher : 5 mois après le vote de la loi, non seulement les hormones naturelles sont autorisées, mais encore une substance à base de *trembolone* (jusqu'en juillet 1986) ; mais Paris dit oui sans

problème. Le *Zéranol*, lui, reste encore interdit à Paris. Mais le *Trembolone* est produit par *Roussel Uclaf*, le *Zéranol* par *IMC* (américain).

Voilà la situation en ce début d'année 1985.

BOYCOTTONS LE VEAU !

Appel lancé par Que Choisir ? février 1985

Avant, on n'était pas sûr que la viande achetée en boucherie ait subi un traitement hormonal. Maintenant, grâce à la loi de 1984, on en est sûr ! Désormais le "veau aux hormones" est devenu un pléonasme.

Le boycott de 1980 exprimait clairement la volonté des consommateurs : ne plus manger de viande hormonée. Tout le monde nous a juré que c'était fini. On n'a rien fait dans ce sens, on a par contre tout fait pour nous imposer quand même ces fameuses hormones. Pourquoi avoir plus confiance aujourd'hui dans les affirmations lénifiantes des uns et des autres que dans la parole donnée il y a quatre ans ?

Nous n'avons qu'une liberté, celle d'acheter ou de ne pas acheter. Utilisons-la à nouveau pour montrer notre refus des "tradicotages". C'est simple, et ça fait faire des économies !

La viande de veau n'est pas indispensable : on peut tout aussi bien la remplacer par le poisson, le mouton, le porc ou la volaille.

BOYCOTTONS LE VEAU !

Après un an de campagne pour inciter les consommateurs à boycotter la viande de veau, est votée à Bruxelles une directive qui donne satisfaction à l'UFC. Le veau ne tenait plus la route dans les boucheries ! La directive de Bruxelles (19 décembre 1985) est satisfaisante sur trois points :

- l'interdiction vise toutes les substances anabolisantes et pas seulement les hormones ;
- l'interdiction vise tous les élevages d'animaux et pas seulement des veaux ;

- seules trois hormones (dites naturelles) sont autorisées, mais seulement à des fins thérapeutiques.

Cet ensemble de mesures est net et cohérent alors que souvent, à Bruxelles, les longues négociations aboutissent, de compromis en compromis, à des textes ambigus. Cette fois pas d'ambiguïté : l'élevage devra se faire sans l'aide d'anabolisants, quels qu'ils soient.

On peut se demander pourquoi tout à coup, de surcroît sur un tel sujet, une telle netteté ! Tout simplement – et ceci est une grande première ! – parce que la décision a été prise, non pas à l'unanimité comme cela se pratique d'habitude, mais à la majorité. L'unanimité exige le compromis, la majorité permet d'adopter des textes clairs.

Il faut souligner le rôle déterminant du ministre français de l'Agriculture, Henri Nallet, dans l'adoption de la règle majoritaire. C'est lui surtout qui, une fois la règle de la majorité admise, a fait basculer cette majorité dans le bon sens, c'est-à-dire dans le camp des pays anti-hormones.

Cette décision personnelle de Henri Nallet est courageuse. En effet, elle désavoue complètement la politique de son prédécesseur, Michel Rocard, puisque l'adoption de cette directive européenne nécessitera une révision de la loi de 1984 autorisant les hormones dans l'élevage. Elle se heurtera également aux mécontentements de toutes sortes : à celui des éleveurs bien sûr, mais aussi probablement à celui de l'administration elle-même (services vétérinaires). On dit même que Roussel-Uclaf a fait pression sur le Premier ministre pour faire renoncer Henri Nallet à ses convictions anti-hormones.

La netteté de cette décision communautaire fait mieux comprendre pourquoi la directive ne sera applicable qu'en janvier 1988. En effet, l'absence totale d'anabolisants remet en cause les méthodes industrielles d'élevage. C'est donc très raisonnablement que les ministres de l'Agriculture ont donné

deux ans à leurs producteurs pour s'organiser. Malgré ses protestations véhémentes, la Grande-Bretagne, isolée, ne s'est vue octroyer qu'un an de mieux (1.1.89) et ne pourra pas exporter vers l'Europe continentale pendant cette période. Bien fait !

Tous ces résultats, l'UFC s'efforce de les obtenir depuis des années, en se heurtant à l'hostilité déclarée des professionnels (éleveurs, producteurs d'hormones mais aussi vétérinaires), à l'incompréhension des pouvoirs publics (qui ont fait adopter la loi de 1984), au scepticisme de certaines organisations de consommateurs (lassées probablement par la longueur de la bataille), à la passivité récente des médias (pour qui un second boycott du veau ne représentait pas un "scoop" ...).

Malgré tout cela, l'UFC n'a pas baissé les bras et a continué de soutenir que l'élevage aux hormones ne constituait pas un progrès pour la qualité mais par contre un beau gaspillage sur le plan économique. Et nous avions raison, ainsi que tous ceux qui nous ont soutenus dans notre action et qui nous ont témoigné leurs encouragements.

... LA DÉCISION DE BOYCOTT

L'UFC semble isolée après son appel
au boycottage de la viande de veau

La guerre de la viande

SONDAGE
Les Français plébiscitent l'UFC

Michel Debatte s'élève
contre le boycottage
de la viande de veau

Baisse des ventes et chute des prix
remous politiques et réunions d'experts

Liberté Tempête
sur le veau

CONOMIQUE

Le ministre Miltaguerre a déclaré aux brasseurs nationaux
qu'il fallait arrêter de faire bouillir la viande bovine

Veau: le boycott s'étend à l'Europe

Première vraie victoire avec l'interdiction des hormones
L'Europe des consommateurs est née

Vers une réglementation draconienne

Hormones: un veau sur

vingt-cinq sera contrôlé

et non plus un sur 4.000 comme actuellement

LE BOYCOTT DES COLORANTS

Origine : Une tendance constatée : de plus en plus de produits chimiques dans nos aliments. *Que Choisir ?* multiplie les mises en garde.

Raisons : Double inconveniient des colorants : – ils masquent la réalité du produit et l'ornent de faux attraits ; – certains colorants encore autorisés sont soupçonnés d'être cancérogènes, d'autres de provoquer des allergies.

Objectifs : – Faire interdire tous les colorants douteux ; – obtenir dans tous les cas de la part des fabricants la possibilité de choix entre des produits avec ou sans colorants.

Mot d'ordre : avril 1976 : "Boycottez les colorants". A partir de l'étiquette, conseil de se détourner de certains produits.

Diffusion : un mini-guide détachable est diffusé dans *Que Choisir ?*. Il classe les colorants douteux et dangereux et indique les produits à boycotter qui en contiennent. Tracts. Large diffusion auprès des enfants sous forme de jeux par des enseignants.

Réactions : Ce boycott, sans doute le premier du genre au monde, est très vite suivi par les consommateurs et très critiqué par les professionnels.

Impact immédiat : trois mois après, les premiers produits sans colorants apparaissent. La mention "sans colorant" devient un atout publicitaire.

Impact à terme : la vague de produits sans colorants n'a fait que se renforcer. Le choix "avec" ou "sans" est presque toujours possible. Début de renversement d'un courant alimentaire industriel.

Consommateurs, attention ! Maintenons nos exigences.

LE BOYCOTT DU BEURRE EN SUISSE

Origine : La Fédération romande des consommatrices (50 000 adhérents) qui, par ses enquêtes et son journal "J'achète mieux", suit de près l'évolution des prix.

Raisons : le conseil fédéral augmente deux fois en six mois le prix du beurre malgré ses surplus qui s'accumulent. En mai 1987, le prix du beurre atteint 14 SFR le kilo alors qu'à l'exportation, il ne vaut que 6 SFR.

Objectif : faire rétablir le prix du beurre à son niveau antérieur aux deux augmentations, c'est-à-dire 12,50 SFR.

Mot d'ordre : ne plus acheter de beurre. Le remplacer par la margarine ou l'huile.

Diffusion : les consignes lancées par la FRC sont immédiatement répercutées par la radio et les journaux et sur terrain par les militantes de l'association.

Réactions : les pouvoirs publics et les professionnels considèrent d'abord le boycott comme une "révolte de bonnes femmes", sans grande conséquence.

Impact immédiat : la vente du beurre, après quatre mois de boycott, enregistre une baisse de 27 % et les stocks s'accumulent.

Impact à terme : le conseil fédéral ramène le prix du beurre au niveau antérieur aux deux augmentations. Depuis le Boycott, les autorités suisses ne touchent plus au prix du beurre sans consulter au préalable les organisations de consommateurs. Ce qui fait que depuis treize ans, le prix du beurre n'a jamais dépassé la somme fatidique de 14 SFR le kilo qui avait déclenché les foudres des consommateurs.

BOYCOTT DU PAIEMENT DES LOYERS

(grève des loyers)

Origine : en 1956 un immeuble est construit au 92, rue de Lourmel (Paris-XV^e) sous le régime Logeco avec des prêts du crédit foncier et le concours du 1 % patronal. Conséquences : l'évolution des loyers est encadrée pendant la durée de remboursement des prêts. Vingt ans plus tard, l'immeuble tombe dans le secteur des loyers libres. On offre alors aux locataires le choix entre signer un nouveau bail moyennant une substantielle augmentation ou... partir.

Raisons : ces augmentations interviennent pour la plupart pendant la période du plan Barre limitant la hausse des loyers. Elles sont donc illégales.

Objectif : obtenir le remboursement des loyers illégalement touchés.

Mot d'ordre : début 1980, un groupe de locataires décide de suspendre le paiement des loyers, et treize d'entre eux portent l'affaire en justice.

Réaction : la Sofal, qui était propriétaire de l'immeuble depuis 1967, s'empresse de le revendre à une autre société, la S.F.P.G.I., dépendant de la compagnie financière de Surez.

Impact immédiat : Les locataires gagnent leur procès et la société est condamnée à rembourser entre 7 000 F et 11 000 F à chacun d'eux.

Impact à terme : la S.F.P.G.I., nouveau propriétaire, notifie à chaque contestataire son congé dans les formes les plus légales, pour le 1^{er} janvier 1981.

« Ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on fit que ce qui est fort fût juste. »

(Blaise Pascal)



Source : Que Choisir ? n° spécial "Boycott".

L'éducation est la base du boycott⁽⁴⁾

L'éducation à ne plus produire pour produire, à mieux consommer, à mieux comprendre son environnement social, économique, nous regarde tous : enfants, adultes, producteurs, travailleurs, consommateurs. Dans nos pays à la pointe de la civilisation où l'on "s'inquiète" de problèmes de surconsommation, d'excédents, de pollution, de santé, etc., on a tout simplement oublié d'apprendre et de réapprendre la société de consommation pour la refaire au service des consommateurs. La consommation ? A l'école, à l'université, quasiment rien encore, mis à part quelques initiatives individuelles d'enseignants. Ainsi le boycott de l'éducation à la consommation serait, hélas ! le premier des boycotts, sournoisement organisé par les forces bien en place. Alors que l'éducation pourrait, et devrait être la première arme des consommateurs et la base de tout boycott. En voici quelques exemples (liste non exhaustive, bien entendu).

PRODUCTEUR

- Tu ne tueras point

Tu boycotteras la fabrication de machines qui tuent, de produits qui explosent, de textiles qui s'enflamment, de guirlandes qui court-circuiteront, de médicaments et substances qui intoxiquent...

- Tu ne voleras pas

Tu boycotteras les tromperies sur la qualité, qu'elle soit en bouteille ou en sachet. Tu ne feras pas payer du papier d'emballage ou des os au prix du bœuf ; tu ne forceras pas à l'achat de plusieurs produits quand on n'en veut qu'un seul. Tu ne te serviras pas d'un service public comme source de profit...

- Tu ne mentiras pas

Tu ne feras pas croire que ton exilir peut rendre beau et riche, que ta crème peut faire maigrir, que la maison que tu construis est l'entrée du paradis si elle ne peut durer plus de vingt ans...

- Tu ne pollueras pas

Tu éviteras de cracher tes fumées sur nos villes, de déverser tes déchets dans nos rivières, d'épandre des nitrates sur ce que nous mangeons, de détruire une à une les richesses naturelles et vitales que nos ancêtres avaient su préserver.

- Tu ne gaspilleras pas

Tu boycotteras les verres perdus, les emballages plastiques chaque fois que tu peux les remplacer par le verre, le bois, le cuir... Tu renonceras aux emballages de plus en plus grands et de plus en plus beaux pour vendre du vide. Tu t'abstiendras de jeter les kilowatts-heures par la fenêtre en ne nous obligeant plus à engloutir plus de pétrole qu'on ne le veut... Tu ne fabriqueras plus de produits qui ont juste la matière qu'il faut pour lâcher à la fin de la garantie.

CONSOMMATEUR

- Tu ne croiras pas que tout ce que l'on te dit est vrai

Tu boycotteras toute naïveté face aux messages venus d'en haut. Tu te méfieras des prix écrasés, des promotions fabuleuses, des promesses fallacieuses, de l'habileté des vendeurs et des pièges de leurs contrats ; tu ne prendras pas tes besoins définis par d'autres pour des réalités...

- Tu te nourriras mieux

La poêle aux matières grasses

Nous consommons beaucoup trop de matières grasses. En 1900, les graisses représentaient 15 % de

la ration calorique quotidienne. Aujourd'hui, elle représentent 40 % en France et 45 % aux Etats-Unis. Or elles ne devraient pas correspondre à plus du tiers de la ration alimentaire quotidienne. (*Que Choisir?* n° 144).

Une salière

L'on estime que l'homme ou la femme adultes ont besoin de 2 g de sodium ou 5 g de sel par jour pour vivre, et que l'on peut raisonnablement aller jusqu'à 7 à 10 g de sel par jour au grand maximum ; au-delà, il y a abus préjudiciable pour la santé. Or nous consommons à l'heure actuelle en moyenne 12 à 15 g de sel par jour. (*Que Choisir?* n° 148).

- Tu n'hésiteras pas à mettre la main à la pâte et à boycotter les produits que tu pourrais faire toi-même

Pour fabriquer des yaourts maison

Première étape : Faire bouillir un litre de lait stérilisé U.H.T. ou une quantité moindre représentant le contenu du nombre de pots que l'on souhaite remplir.

- Tu ne te laisseras pas séduire par l'aspect extérieur des choses et les fausses innovations

Golden : 65 % de la consommation. Calibrée, standardisée, ronde à souhait, jolie couleur, mais... moins de goût... et trente-cinq traitements chimiques en une saison !



POUVOIR PUBLICS

- Tu ne boycotteras plus

Tu ne boycotteras pas les responsabilités qui sont les tiennes en faisant croire que ce sont celles des consommateurs ou des producteurs.

Tu ne boycotteras pas la concurrence en encourageant la concentration et en fermant les yeux sur les ententes et autres larcins.

Tu ne boycotteras pas la liberté en la donnant aux commerçants et en la retirant aux consommateurs.

Tu ne boycotteras pas l'information en refusant d'ouvrir tes tiroirs secrets.

Tu ne boycotteras pas la loi en "oubliant" de la faire appliquer.

Tu ne boycotteras pas le consommateur en lui donnant toujours tort quand il a raison.

Mais, si tu veux :

- Tu boycotteras tous les lobbies qui défendent des intérêts privés, pour remplir ta mission : défendre l'intérêt général.

(1) Ces lignes sont extraites du livre *Une histoire du mouvement consommateur* de L. Bihl, Paris, Aubier, 1984, p. 213.

(2) Extraits de *Que Choisir?*, n° 225, février 1987.

(3) Extraits de *Que Choisir?*, n° 203, février 1985 et n° 214, février 1986.

(4) Extraits de *Que Choisir?*, n° spécial "Boycott", p. 14 et 15.

Que Choisir?, revue mensuelle, 11, rue Guénot, 75011 Paris.

ANV tient à remercier l'*UFC-Que Choisir?* qui l'a autorisé à reproduire les articles utilisés dans ce dossier.

Nous avons lu...

L'URSS de Lénine à Gorbatchev, l'Histoire - le système politique et économique - la société - les changements. Ouvrage collectif, 1989, Edition du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix).

A commander au GRIP, rue Van Hoorde 33, B-1030 Bruxelles. 75 FF.

L'URSS a changé. L'URSS change. Un important virage a eu lieu, que tout le monde ou presque tenait pour impossible. L'événement est d'importance. Non seulement pour les citoyens soviétiques qui voient se desserrer le carcan, mais aussi pour nous, Occidentaux. Cette superpuissance ressentie ou présentée comme ennemi menaçant, voire comme "l'empire du mal", prend visage plus humain et son nouveau leader, Mikhaïl Gorbatchev, innove en matière de détente et de désarmement. L'enjeu est de taille.

Mais que sait-on de l'URSS ? C'est au moment où les nouvelles abondent que les questions surgissent. D'où vient-on ? Que croire et qu'espérer ? Le régime totalitaire est-il sérieusement ébranlé ? Ecrit pour un large public, sérieusement documenté, le présent ouvrage tente d'éclaircir ces questions complexes et ramifiées.

L'URSS de Lénine à Gorbatchev, réalisé par des spécialistes des matières traitées, se présente en trois parties : un rappel historique ; une analyse du système soviétique ; enfin une information-réflexion sur les réformes en cours. Parmi les thèmes

abordés : le système économique et ses effets, les institutions politiques et le pouvoir, la société et ses mutations, les droits de l'homme...

Voici donc un très vaste sujet traité dans un espace limité. Une gageure. Mais aussi une originalité. Une information de base, synthétique mais éclairante, nécessaire à tout esprit curieux soucieux de comprendre les grands problèmes du temps et d'en estimer les évolutions.

Erik POOLE et Annie BOURRET
Guerre, Paix et Désarmement, bibliographie thématique en langue française.

Les Presses de l'Université de Laval (Canada), 1989.

Ce livre de 400 pages peut être commandé à : *Editions Eska, 30, rue de Domrémy, 75013 Paris.*

(Tél. : (1) 45.83.62.02

Cet ouvrage est en réalité une bibliographie, en forme de répertoire, de tous les livres et articles parus en langue française sur les thèmes relatifs à la guerre et la paix. Les auteurs ont recensé plus de 5 700 titres portant sur différents aspects de la guerre, ses causes et ses conséquences, et sur les efforts pour mettre fin aux conflits et aux violences. Nous avons pu vérifier que la plupart des articles parus dans ANV depuis 1973, date de la création d'ANV, sont répertoriés dans cet ouvrage. Parmi les sujets retenus, mentionnons la stratégie et la technolo-

logie militaire, le contrôle des armements, les religions et la non-violence, l'ONU et le maintien de la paix... Cet ouvrage, qui regroupe des monographies, articles de revues spécialisées, cahiers de recherche, actes de colloques et thèses universitaires, constitue l'inventaire des sources francophones le plus complet qui ait jamais été publié. De consultation aisée, grâce à son plan de classement et à ses deux index, il peut être utile non seulement aux chercheurs, aux étudiants et aux journalistes, mais aussi au public intéressé par ces questions vitales que sont la guerre, la paix et le désarmement.

Denis CLERC

Inflation et croissance

Coll. "Alternatives Economiques - série synthèse" n° 25, Paris, 1989, 156 pages, 49 F.

Ce livre examine la façon dont naît et s'épanouit l'inflation, le rôle qu'elle joue et le prix qu'il faut payer pour s'en délivrer... provisoirement. Car elle vit toujours, la trahisse, lovée au cœur même de notre système économique. Comme l'hydre de la légende, la tête à peine coupée tend à repousser, dès que frémît la croissance. Nous rêvions de nous en débarrasser pour toujours. Soyons réalistes : il vaut peut-être mieux apprendre à vivre avec que tenter de l'éliminer. Elle est, en tout cas, la leçon de trois quarts de siècle de "grande inflation".

Lutter autrement. Pour une action non-violente responsable et efficace.

Nouvelle Cité, 1989, 136 pages.

La première édition (10 000 exemplaires) ayant été vite épousée, une deuxième édition a été réalisée en janvier 1990. Cet ouvrage est disponible en librairie, aux éditions Nouvelle Cité, 131, rue Castagnary, 75015 Paris ; et chez Bernard Boudouresques, 88 bis, rue des Pyrénées, 75020 Paris. Prix : 25 F.

Trois ans après la publication de "La Paix autrement" (mars 1986), treize évêques, une vingtaine de mouvements, de nombreuses personnalités – catholiques et protestantes –, une centaine de groupes locaux, et des centaines de personnes à titre individuel (en tout, 2 500 signatures), rendent public, aux éditions Nouvelle Cité, un document intitulé « Lutter autrement. Pour une action non-violente responsable et efficace. Des chrétiens s'expriment ». Postface de Mgr Jacques Delaporte, président de la Commission française Justice et Paix, et du pasteur Michel Wagner, président de la Commission Sociale Economique et Internationale (C.S.E.I.) de la Fédération protestante de France.

Fruit d'une élaboration collective qui a duré deux ans et demi, ce texte représente la première contribution ecclésiale d'ensemble à une réflexion sur l'action non-violente, considérée comme un moyen d'assumer les conflits dans tous les domaines de la vie sociale et politique (et non seulement en ce qui concerne la Défense nationale). Et ceci, dans une perspective chrétienne soulignant la cohérence profonde entre la non-violence, l'éthique des Droits de l'Homme et l'Evangile.

Solidement argumenté, pédagogique dans son développement, très clair dans son expression, pluraliste (faisant droit sur des points controversés à des opinions différentes), ouvert à des discussions ultérieures, ce texte se situe dans la perspective d'une éthique universelle commune à tous, mais revendique la spécificité et la légitimité d'une parole chrétienne sur la non-violence.

**Abonnez-vous,
Abonnez vos amis**

BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer à : A.N.V.

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ÉTIENNE

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros), à partir du numéro

Je commande..... dépliants de présentation de la revue (gratuits).

Tarif minimum : 115 F

étranger : 150 F

soutien : à partir de 180 F

* Pour maintenir un tarif minimum assez bas, nous invitons tous ceux qui en ont les moyens à s'abonner au tarif **de soutien** : c'est une forme de péréquation entre nos lecteurs. Merci.

Je commande les numéros suivants :

.....

.....

.....

Je verse donc la somme de F
par chèque à l'ordre de

A N V - CCP 2915-21 U LYON

Voici les noms et adresses de personnes qui pourraient être intéressées par A.N.V. :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Voici l'adresse d'une librairie qui accepterait peut-être de vendre régulièrement A.N.V. :

.....

.....

.....

N° 41 : TRAVAILLEURS FACE A L'ARMEMENT (12 F)

Désarmer, est-ce se condamner au chômage ? Des économistes disent non. Exemples de plans de reconversion. Table Ronde entre Syndicats et mouvements de paix.

N° 46 : LA GAUCHE NUCLÉAIRE (14 F)

Comment, et pourquoi, le PC et le PS se sont ralliés, en 1977, à l'arme atomique. Témoignages de Patrick Viveret, Yvonne Quilès, Pierre-Luc Séguillon. Dossier complété par un historique de l'opposition à la force de frappe (45-65) et par des documents de l'époque.

N° 47 : DOSSIER PALESTINE-DÉFENSE PAR RÉSISTANCE CIVILE - DÉSOBÉISSANCE CIVILE (14 F)

Palestine et Israël peuvent-ils vivre en paix ? Propositions pour une défense de la Grande-Bretagne par résistance civile. Etude historique de la naissance et du développement de la notion de « désobéissance civile ». L'itinéraire de Jacques de Bollardière, de l'armée à la non-violence.

N° 48 : GUERRES SAINTES, GUERRES JUSTES (14 F)

Le sacré et le guerrier : pourquoi ce lien permanent ? – La guerre sainte aujourd'hui, de l'Iran à l'idolâtrie nucléaire – Histoire des attitudes des Chrétiens face à la guerre – Vraies et fausses guerres saintes en Islam – Quelles images de Dieu favorisent la sacralisation de la guerre ?

N° 50 : DÉFENSE NUCLÉAIRE : NON-SENS MILITAIRE (14 F)

Un officier anglais, Stephen KING-HALL fait le procès de toute une défense reposant sur les armes nucléaires. Il préconise l'adoption d'une défense non armée.

N° 51 : L'AGRESSIVITÉ EN QUESTION (16 F)

Du génétique au social, quatre thèses sur l'agressivité : Karli, Laborit, Wilson et Bunge.
Sortir du pénal : la pensée de Louk Hulsman.
Les évêques et la bombe.

N° 52 : L'ESPRIT DE DÉFENSE (16 F)

Comment le définir ? Le mesurer ? Pour quoi sommes-nous prêts à prendre des risques ? Entretiens avec Jean GATEL, Paul VIRILIO. Le protocole Hernu-Savary. L'esprit de défense en Suisse.

N° 53-54 : POLOGNE : LA RÉSISTANCE CIVILE (30 F)

Peut-on parler d'une stratégie non-violente en Pologne ? Un numéro exceptionnel où des historiens, des philosophes, des syndicalistes polonais cherchent à analyser les rapprochements possibles entre la stratégie de l'action non-violente et le combat de Solidarnosc. Un texte inédit en français de Kolakowski. Une interview de Milewski, président de Solidarnosc à l'étranger.

N° 55 : MARIER ARMÉE ET NON-VIOLENCE ? (20 F)

Défense non militaire : le rapport suédois.

Peut-on combiner résistance non violente et lutte armée ? La Non-Violence au service de la cause palestinienne ? Pologne : les sanctions économiques.

N° 56 : TECHNOLOGIE : COMME UN CAMION FOU... (20 F)

La course technologique, comme la course aux armements, semble totalement incontrôlable. Une analyse de Louis PUISEUX sur la guerre et la technique. Savoir faire un usage créatif de son temps quand on est au chômage ou quand on a décidé de travailler à temps partiel ? L'informatique au service de la pédagogie ?

N° 57 : EXTRÊME-DROITE : LA COTE D'ALERTE (20 F)

Connaitre l'extrême-droite pour mieux lui résister. Construire une France pluri-ethnique. Albert JACQUARD dénonce le cancer nucléaire. Premières analyses du rapport sur « la dissuasion civile ».

N° 58 : NI ROUGES NI MORTS (20 F)

Le point sur le mouvement de paix en RFA, après les déploiements des euromissiles. Théodor EBERT réfléchit sur les moyens d'introduire la "défense sociale" dans son pays. L'éducation à la paix en RFA.

N° 59 : LA DISSUASION CIVILE (20 F)

Donnent leur opinion sur le livre « la dissuasion civile » : Ch. Hernu, B. Stasi, Y. Lancien, les généraux Le Borgne, Buis, Copel, l'amiral Sevaistre, des évêques, des stratégies. Le débat s'amorce avec les auteurs du livre. Compte rendu détaillé du Colloque de Strasbourg sur les stratégies civiles de défense.

N° 60 : GENOCIDES (20 F)

Les formes les plus extrêmes de la violence de masse sont un défi à ceux qui veulent réduire la violence : il faut analyser et connaître les génocides pour mieux empêcher leur retour. Léon POLIAKOV, F. PONCHAUD, Y. TERNON, J.L. DOMENACH, W. BEREOLOWITCH réfléchissent sur les génocides des Juifs et des Arméniens et sur les massacres au Cambodge, en URSS et en Chine.

N° 61 : URSS (20 F)

Un éclairage sur la société soviétique entre dissidence et consensus. Peut-on encore parler de "totalitarisme" ? Les pressions économiques sont-elles efficaces ? Une étude frappante sur la formation militaire des jeunes en URSS.

N° 62 : RÉSISTANCES CIVILES EN AMÉRIQUE LAT. (28 F)

Guatémala, Bolivie, Uruguay, Brésil : des luttes non-violentes pour les droits de l'Homme et la démocratie. Dans le même numéro, une réflexion de fond sur le rapport entre éthique et technique dans l'action non-violente (J.M. MULLER).

N° 63 : PHILIPPINES : NON-VIOLENCE CONTRE DICTATURE (28 F)

Un dossier, unique en français, sur les événements de février 1986. Récit et analyse de la révolution non-violente qui a chassé Marcos. Nombreux témoignages des acteurs directs de ces événements. Dossier illustré de nombreuses photos.

N° 64 : RELIGIONS ET VIOLENCE (28 F)

Violence et non-violence dans le Bouddhisme, l'Islam, le Judaïsme.. Eglises chrétiennes et peine de mort. Athéisme et non-violence. Non-violence : attitude éthique plus que religieuse.

N° 66 : LA NON-VIOLENCE ET LE DROIT (28 F)

Un recours contre la violence : la défense des Droits de l'Homme. Quels sont les fondements philosophiques et historiques de ces Droits ? Quand le Droit couvre l'injustice, la désobéissance civile est-elle légitime ? L'objection de conscience est-elle un droit ? Que peut le Droit contre la "raison d'Etat" ? En annexe : une réflexion sur les ventes d'armes, moins rentables qu'on ne le croit.

N° 67 : LA PAIX, VUE DE L'EST (28 F)

Mouvements pour la paix et l'écologie en Tchécoslovaquie, Hongrie, R.D.A., Pologne, Yougoslavie.

N° 68 : LEXIQUE DE LA NON-VIOLENCE (38 F).

Jean-Marie MULLER propose les définitions d'une soixantaine de mots couramment utilisés dans la recherche sur la non-violence. Toutes les formes d'action sont passées en revue ainsi que quelques notions-clé. Un outil pratique et éclairant.

N° 69 : LES DÉFIS DES TERRORISMES (30 F)

Le terrorisme : comment se distingue-t-il des autres formes de violence ? Comment le juger ? Comment lui résister ? Des questions vitales pour la démocratie. Avec Olivier Mongin, Michel Wieviorka, Edwy Plenel.

N° 70 : INTIFADA - RÉVOLUTION AMÉRICAINE (30 F)

Deux dossiers dans ce numéro : la résistance civile en Palestine (l'intifada peut-elle réussir autrement que par la non-violence ?) et deux études sur les mouvements de résistance civile qui ont mis en route la révolution américaine à la fin du XVIII^e siècle.

**N° 72 : STRATÉGIES NON-VIOLENTES :
OÙ EN EST LA RECHERCHE ? (30 F)**

Cinq ans après la création de l'Institut pour la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC), un premier bilan des recherches qu'il a menées : sur l'énergie, sur les collectivités locales, sur les associations, sur la défense européenne.

N° 73 : REPÈRES POUR LA NON-VIOLENCE (30 F)

Ce numéro d'archives vous propose une série d'articles parus dans ANV entre 1973-1983. Des repères pour la réflexion et l'action sur les grands thèmes qui intéressent la non violence.

ALTERNATIVES NON VIOLENTE

16, rue Paul-Appell
42000 SAINT-ETIENNE

Revue associée à l'*Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (I.R.N.C.)*

COMITÉ D'ORIENTATION

Bernard BOUDOURESQUES
Patrice COULON
Isabelle FILLIOZAT
Etienne GODINOT
Laurent GRZYBOWSKI
Anne LE HUÉROU
François MARCHAND
Christian MELLON
Jean-Marie MULLER
Bernard QUELQUEJEU
Ina RANSON
Alain REFALO
Jacques SEMELIN
Jean VAN LIERDE
Patrick VIVERET

Directeur de Publication :

Christian DELORME

Rédacteur en chef :

François VAILLANT

sommaire

<i>Editorial</i>	1
Panorama des sanctions économiques	
Christian Mellon	2
L'embargo céréalier américain contre l'URSS	
François Vaillant	7
Pologne : entre l'efficacité économique et le soutien politique	
Anne Le Huérou	11
Sanctionner l'Afrique du Sud : autour du pourquoi et du comment	
interview de Antoine Bouillon	14
L'action banque-apartheid	
Ignace Berten	20
L'apartheid est en faillite	25
Aspects économiques de l'Intifada	
Andrew Rigby	29
Le deuxième boycott international de Nestlé	
Anne-Marie Bienvenu	41
L'actionnariat responsable	
Claire-Marie Sand	46
Le boycott des consommateurs en France	
dossier établi par Antoine Boldo	49
<hr/>	
Nous avons lu	58

MARS 1990